

DJIBOUTI

Rapport de l'évaluation par les pairs du Système Statistique National

22 au 26 septembre 2024

Octobre 2024

Ce rapport contient des conseils techniques et des recommandations formulées par les Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux adjoints (les « pairs ») du système statistique africain (SSA) à leurs homologues (« homologues ») du système statistique national (SSN) d'un État membre de l'Union africaine (le « pays examiné ») en réponse à leur demande.

Les pays examinés s'engagent à publier (ou à autoriser la publication) des rapports d'évaluation par les pairs et à assurer leur discussion entre les partenaires du SSN » (voir *Manuel pour l'évaluation par les pairs des systèmes statistiques nationaux en Afrique*, www.statafric.au.int).

Ce rapport (tout ou partie) ou ses résumés pourront être communiqués par la Commission de l'Union africaine (CUA) à toutes les structures et à tous les organes de l'Union africaine et à leur personnel, et à leur demande, à l'Union européenne, à d'autres fournisseurs d'assistance technique et donateurs y ayant un intérêt légitime, à moins que le pays examiné ne s'oppose à une telle diffusion.

Ce rapport a été préparé avec le soutien du Programme Statistique Panafricain II (PAS II) financé par l'Union européenne. Le PAS II a été lancé en janvier 2022. L'office statistique de l'Union européenne, Eurostat, basé au Luxembourg, gère ce programme mis en œuvre par Expertise France, une agence de l'État français basée à Paris.

Le programme PAS II a pour objectif d'appuyer l'Institut Statistique de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales (CER) et les Instituts nationaux de statistique (INS) des Etats membres de l'Union africaine dans le renforcement de leurs activités statistiques. L'un des objectifs premiers du PAS II est d'améliorer la diffusion de statistiques officielles de qualité.

© Union Africaine - 2024. Tous droits réservés. Licence octroyée à l'Union Européenne sous conditions.

EQUIPE DE LA REVUE PAR LES PAIRS DE DJIBOUTI

PAIRS

Président :

M. Laurent Mahounou HOUNSA, Directeur Général de l’Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) du Bénin

Vice-président :

M. Désiré AKA DORE, Conseiller technique du Directeur Général de l’Agence Nationale de la Statistique (ANStat) de la Côte d’Ivoire

Expert

M. Arouna ANJUENNEYA NJOYA, Expert du Contrat de Service du PAS II

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE DJIBOUTI (INSTAD)

Dr Ibrahim ABDI HADI, Directeur Général de l’INSTAD

M. Sékou Tidiani KONATE, Directeur de la Coordination, de la Coopération et de la Planification Statistique à l’INSTAD, Coordinateur national de l’évaluation à Djibouti

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| LISTE DES ACRONYMES..... | 5 |
| AVANT-PROPOS | 6 |
| 1. SYNTHESE | 7 |
| 2. RECOMMANDATIONS | 10 |
| 3. INTRODUCTION | 13 |
| 4. PRESENTATION DU SYSTÈME STATISTIQUE DE DJIBOUTI..... | 15 |
| 4.1. Présentation de Djibouti..... | 15 |
| 4.2. Cadre institutionnel de la statistique publique en Djibouti..... | 16 |
| 4.3. Organisation et coordination du SSN | 19 |
| 4.4. Utilisation des statistiques et planification du développement du SSN | 22 |
| 4.5. Processus et production statistiques..... | 24 |
| 4.6. Gestion de la qualité dans le SSN | 26 |
| 4.7. Diffusion des statistiques et accès aux micro-données | 27 |
| 5. SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES ET PRINCIPALES AVANCÉES DES DERNIÈRES ANNÉES | 29 |
| 5.1. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du SSN | 29 |
| 5.2. Principales avancées des dernières années | 32 |
| 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION..... | 34 |
| 6.1. Environnement institutionnel..... | 34 |
| 6.2. Organisation et coordination du SSN | 36 |
| 6.3. Qualité statistique | 37 |
| 6.4. Processus et production statistiques..... | 38 |
| 6.5. Diffusion statistique, archivage et sécurité des données | 39 |
| 7. CONCLUSION | 41 |
| ANNEXES I : AGENDA DE LA REVUE PAR LES PAIRS DU SSN DE DJIBOUTI DU 22 AU 26 SEPTEMBRE 2024..... | 42 |
| ANNEXES II : LISTES DES PERSONNES RENCONTREES PAR LA MISSION | 44 |
| ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES | 46 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|-----------------------|---|
| AFRISTAT | Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne |
| ANEFIP | Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle |
| BCD | Banque Centrale de Djibouti |
| DISED | Direction de la Statistique et des Études Démographiques |
| CAS | Charte Africaine de la Statistique |
| CEA | Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique |
| CPSM | Comité de Programmes Statistiques et de Méthodologies |
| CSS | Conseil Supérieur de la Statistique |
| CUA | Commission de l'Union Africaine |
| DEP | Direction de l'Économie et de la Planification |
| EDAM | Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages |
| GEDES | Projet de Gestion Économique et de Développement des Statistiques pour la prise de décision |
| INSD | Institut National de la Statistique de Djibouti |
| INSTAD | Institut de la Statistique de Djibouti |
| MEFI | Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie |
| NTIC | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONEQ | Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications |
| PARIS21 | Partenariat statistique pour le développement au 21ème siècle |
| PNAS | Programme National d'Activités Statistiques |
| PND | Plan National de Développement |
| PTF | Partenaire Technique et Financier |
| RGPH | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| SCAPE | Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi |
| SHaSA | Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique |
| SDS | Schéma Directeur de la Statistique |
| SNDS | Stratégie Nationale de Développement de la Statistique |
| SSA | Système Statistique Africain |
| STATAFRIC | Institut statistique de l'Union africaine |
| StatCom-Africa | Commission Statistique pour l'Afrique |
| STP | Secrétariat Technique Permanent |
| UA | Union Africaine |
| UE | Union Européenne |

AVANT-PROPOS

La présente évaluation par les pairs du Système Statistique National (SSN) de Djiboutia été réalisée par une mission constituée des pairs du Bénin et de la Côte d'Ivoire, à l'initiative de l'Institut statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) et d'Eurostat à travers le Contrat de services du Programme statistique panafricain II (CS PAS II) financé par l'Union européenne. La mission a bénéficié de l'appui d'un expert facilitateur du CS PAS II.

L'objectif de l'évaluation est d'apprécier dans quelle mesure le fonctionnement du SSN de Djibouti est conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (PFSO) des Nations Unies et à ceux de la Charte Africaine de la Statistique (CAS). Dans ce cadre, les pairs ont partagé leurs expériences et bonnes pratiques avec le pays hôte.

Les investigations portent sur les cinq (5) principales thématiques suivantes se rapportant aux PFSO et aux principes de la CAS :

- Environnement institutionnel ;
- Organisation et coordination du SSN ;
- Qualité statistique ;
- Processus et production statistiques ;
- Diffusion, archivage et sécurité des donnéesstatistiques.

Au terme de l'évaluation, des recommandations ont été formulées afin d'améliorer le fonctionnement du SSN et la qualité des données à Djibouti.

La mission s'est déroulée sans difficultés majeures grâce à une minutieuse préparation et une parfaite organisation réalisée par les responsables de l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD). La disponibilité et la participation effective des responsables du SSN sollicités ont grandement contribué au bon déroulement des réunions sectorielles. Les échanges avec les partenaires au développement qui ont reçu la mission, à savoir le Coordinateur Résident du Système des Nations Unies et le Représentant résident du Programme Alimentaire Mondial, ont été riches d'enseignements.

La mission tient à exprimer ses vifs remerciements aux autorités djiboutiennes à travers les premiers responsables du Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie et de l'INSTAD pour la qualité de l'accueil, de l'organisation et de la collaboration au cours des travaux. Au rang de ces responsables, la mission cite, notamment :

- SEM Ilyas Moussa Dawaleh, Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie ;
- M. Abdou-Razak Ahmed Idriss, Secrétaire Général du MEFI ;
- Dr Ibrahim Abdi Hadi, Directeur Général de l'INSTAD ;
- M. BarkadlehAbdillahiMiguil, Directeur Général-Adjoint de l'INSTAD
- M. Sékou TidianiKonate, Directeur de la Coordination, de la Coopération et de la Planification Statistique à l'INSTAD, Coordinateur national de l'évaluation ;
- Mme.Idil Saïd Chekh, Directrice de l'Administration Générale et des Finances de l'INSTAD.

1. SYNTHESE

Dans le but de renforcer la qualité des statistiques et de s'assurer du partage de bonnes pratiques de respect des principes et normes statistiques par les États membres de l'Union africaine (UA) prônés par la seconde phase de la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA II), une série d'évaluations par les pairs de Systèmes statistiques nationaux (SSN) de pays africains a été initiée par l'Institut statistique de l'Union Africaine (STATAFRIC) et Eurostat à travers le Contrat de services du Programme statistique panafricain (CS PAS II) financé par l'Union européenne. Cette série d'évaluations par les pairs concerne une quinzaine de pays dont Djibouti, avec comme pairs évaluateurs le Bénin et la Côte d'Ivoire.

Suivant la méthodologie retenue, après le remplissage du questionnaire d'autoévaluation (Snapshot) et les réponses préalables aux questions portant sur la revue par l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD) en juin/juillet 2024, une mission de revue a séjourné à Djibouti du 22 au 26 septembre 2024 aux fins de réaliser la phase d'échanges avec les acteurs du SSN. Cette mission était composée des pairs évaluateurs représentés par le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) du Bénin et un Conseiller Technique du Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat) de Côte d'Ivoire ainsi que d'un expert commis par le CS PAS II.

La mission a été organisée, suivie et accompagnée par les responsables de l'INSTAD. Elle a eu des entretiens avec les responsables de l'INSTAD, des structures statistiques sectorielles et des partenaires techniques et financiers (PTF). Elle a été en outre reçue en audience par le Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI) qui assure la tutelle de l'INSTAD.

Les principaux textes qui régissent l'activité statistique publique à Djibouti sont les suivants :

- la Loi n°124/AN/11/6^{ème} L portant organisation de l'activité statistique et organisation du Système Statistique National du 20 novembre 2011, dite « Loi statistique » ;
- la Loi n°26/AN/18/8^{ème}L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) du 27 février 2019 ;
- la Loi n°108/AN/20/8^{ème} L portant modification de la Loi n°26/AN/18/8^{ème}L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) du 18 février 2021 ;
- le Décret n°2015-117/PM portant création du Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) et du Comité des Programmes Statistiques et de Méthodologies (CPSM) du 18 avril 2015.

Ce cadre légal et règlementaire est, certes, globalement conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies (PFSO) et à la Charte Africaine de la Statistique (CAS), toutefois, la Loi statistique nécessite d'être révisée et rendue conforme à la loi statistique générique des Nations Unies ainsi que les textes permettant son opérationnalisation comme le Décret sur le CSS et le CPSM afin de prendre en compte des innovations et corriger les insuffisances et défaillances observées ces dernières années.

Les textes en vigueur conduisent à un SSN de type décentralisé constitué d'un organe central (INSTAD) ainsi qu'au sein de toutes les structures statistiques logées dans les ministères et les différentes autres entités sectorielles. Cependant, seules quelques institutions sectorielles disposent en leur sein de structures spécifiquement dédiées à la production statistique.

La coordination du SSN djiboutien est formellement structurée. Cette fonction est partagée entre le CSS, le CPSM et l'INSTAD. Le CSS est l'organe suprême de coordination du SSN. Il doit assurer l'orientation, la supervision et l'impulsion de l'activité statistique dans le pays. Le CPSM est l'organe de coordination technique du SSN. Il prépare les outils de normalisation statistique et les dossiers à soumettre au CSS. Il élabore la Stratégie nationale de

développement de la statistique (SNDS), le Programme national d'activités statistiques(PNAS) et leurs rapports d'exécution. La cheville ouvrière de la coordination est l'INSTAD qui assure le Secrétariat technique permanent (STP) du CPSM et du CSS. Il est à l'initiative des travaux confiés au CPSM.

Le SSN de Djibouti est durablement marqué par une insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières. Ces dernières années, la création de l'INSTAD et la mise en place du Projet GEDES de la Banque Mondiale ont considérablement amélioré les choses. Cependant, en dehors de l'INSTAD, les autres structures du SSN ne reçoivent pas de financements spécifiques du budget de l'État pour la production statistique. Les opérations statistiques sont réalisées pour la plupart avec un concours déterminant des PTF sans lequel elles ne le seraient pas.

Les statistiques sont de plus en plus utilisées à Djibouti dans la formulation des stratégies nationales dans tous les secteurs. Les plans d'actions de ces stratégies et les cadres logiques de leur mise en œuvre renferment les statistiques existantes et les cibles à produire. Par ailleurs, le développement de la statistique est pleinement intégré dans les stratégies nationales de développement. Dans le Plan national de développement 2020-2024 en cours, l'engagement est pris de doter le pays d'une législation statistique conforme aux PFSO et d'un plan statistique national intégralement financé. En outre, la gestion stratégique du développement de la statistique à Djibouti est relativement ancienne. Un Schéma Directeur de la Statistique a couvert la période 2006-2010 avant que ne soit adoptée ce qui est considérée comme la 1^{ère}SNDS, qui a couvert la période 2011-2015. La 2^eSNDS a couvert la période 2018-2022 et a été prorogée jusqu'en 2024, au regard de sa faible exécution. La formulation de la 3^eSNDS est en cours.

Concernant la production statistique, le fait majeur de ces dernières années est l'organisation réussie du 3^e Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH3), entièrement numérisé et dont les résultats provisoires sont disponibles depuis juillet 2024, trois mois seulement après le dénombrement de la population. Cependant, en dehors du RGPH-3, seules quelques enquêtes de moindre envergure ont pu être réalisées durant les sept dernières années. Néanmoins, d'importants travaux ont été menés pour rattraper le retard des comptes nationaux. Incessamment, la série des comptes de 2005 à 2022 sera publiée. L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est produit ainsi que les données du commerce extérieur. D'autres indices économiques sont en préparation, avec le concours d'AFRISTAT. Les données monétaires et financières ainsi que la Balance des paiements, sont produites et diffusées régulièrement par la Banque Centrale de Djibouti. Pour ce qui est des autres statistiques de sources administratives, des données sont disponibles dans les structures mais quelques-unes seulement de ces structures diffusent des annuaires ou bulletins statistiques.

Malgré un cadre légal et réglementaire favorable à la qualité, il n'y a pas pour l'instant de politique ou de démarche formalisée de gestion de la qualité associée à un cadre d'évaluation/assurance de la qualité dans le SSN djiboutien. Cependant, les processus et les produits statistiques bénéficient de l'application d'éléments de certaines dimensions de la qualité. Par ailleurs, le SSN a déjà fait l'objet d'évaluations/audits en particulier lors de l'élaboration des SNDS.

Le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la diffusion des statistiques se vulgarise dans les services statistiques publics à Djibouti. L'INSTAD dispose de son propre site Internet sur lequel ses publications sont disponibles (<https://instad.dj/>). Ce site est régulièrement actualisé mais il ne comprend que peu de publications d'autres structures du SSN et reste largement perfectible. Outre les publications statistiques, il contient le portail Open data de Djibouti (<https://djibouti.opendataforafrica.org/>). L'accès aux publications sectorielles est très disparate et dépend des ministères/institutions. Quelques structures seulement diffusent leurs statistiques sur leurs propres sites internet.

Au cours des dernières années, le SSN de Djibouti a connu des avancées indéniables grâce à une volonté politique manifeste des autorités, qui s'est traduite principalement par le lancement d'une réforme marquée par la création et l'opérationnalisation de l'INSTAD. D'autres actions ont

concerné la formation des agents, la réalisation du RGPH-3 et l'adoption de nouvelles normes dans divers domaines statistiques.

Cependant, de nombreux défis restent à relever dans la bonne dynamique en cours. La mission d'évaluation par les pairs a ainsi retenu quarante (40) recommandations visant à consolider les acquis mais aussi à améliorer le cadre légal et règlementaire ainsi que les pratiques professionnelles. Ces recommandations sont présentées dans la section suivante.

2. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont formulées par la mission. Elles sont organisées selon les cinq thématiques recommandées par la méthodologie d'évaluation fondée sur les principes de la Charte Africaine de la Statistique et numérotées séquentiellement pour une meilleure identification. Par ailleurs, la principale structure responsable de la mise en œuvre de la recommandation est précisée, de même que l'horizon temporel estimé de cette mise en œuvre.

Une discussion permettant de situer la pertinence et l'importance des recommandations retenues est faite dans la section 6 du présent rapport.

Tableau 1 : Recommandations formulées par la mission

| N° | Catégorie/Recommandation | Structures responsables | Horizon temporel* |
|----|---|-------------------------|-------------------|
| I | Environnement institutionnel | | |
| 1 | Finaliser le processus de relecture de la Loi statistique en s'assurant que la nouvelle loi ou la loi révisée prenne en compte toutes les innovations attendues | INSTAD | CT |
| 2 | Relire et faire adopter les textes relatifs au fonctionnement du CPSM et du CSS ainsi que leurs organes | INSTAD | CT |
| 3 | Engager et suivre la procédure de ratification de la Charte Africaine de la Statistique | INSTAD | CT |
| 4 | Prévoir des dispositions, lors dela révision des textes en cours, pour encadrer et surtout faciliter l'échange des données entre les structures statistiques nationales | INSTAD | CT |
| 5 | Initier la réalisation d'une étude visant à accroître le financement national de la statistique en général et, en particulier, la faisabilité de la mise en place d'un Fonds national de développement de la statistique, conformément aux recommandations de la Charte Africaine de la Statistique | STP-CPSM | CT |
| 6 | Après leur adoption, communiquer sur les nouveaux textes législatifs et réglementaires du SSN et les vulgariser auprès de tous les acteurs | INSTAD | MT |
| 7 | Adopter le nouveau statut du personnel de l'INSTAD | Gouvernement | CT |
| 8 | Procéder à la complétude du cadre organique de l'Institut par la finalisation de la procédure de nomination des Sous-directeurs de l'INSTAD | CA-INSTAD | CT |
| 9 | Prévoir des dispositions, lors dela révision des textes en cours, pour favoriser la mise en place d'une structure statistique sectorielle ayant une organisation et des modalités de fonctionnement harmonisées dans tous les départements ministériels | INSTAD | MT |
| 10 | Doter les structures statistiques des financements spécifiques pour la production statistique | Gouvernement | MT |
| 11 | Poursuivre le renforcement des effectifs et des capacités techniques de l'ensemble du SSN | Gouvernement | MT |
| 12 | Poursuivre la collaboration avec l'Université de Djibouti pour le développement des formations initiales en statistique et démographie répondant aux besoins du personnel du SSN. | STP-CPSM | MT |
| 13 | Élaborer et faire adopter un plan de formation continue et de mise à niveau pour le personnel du SSN | STP-CPSM | MT |
| 14 | Offrir à l'INSTAD un cadre de travail approprié et redéfinir le projet de construction de son siège à sa mesure | Gouvernement | MT |

| N° | Catégorie/Recommandation | Structures responsables | Horizon temporel* |
|------------|--|--|-------------------|
| II | Organisation et coordination du SSN | | |
| 15 | Préparer et faire adopter par le Gouvernement la nouvelle SNDS | INSTAD avec les SS | CT |
| 16 | Préparer les programmes statistiques nationaux annuels (PSNA) et les rapports statistiques nationaux annuels (RSNA) et les faire adopter par la Gouvernement | INSTAD avec les SS | CT |
| 17 | Élaborer et mettre régulièrement à jour un recueil de concepts, définitions et normes statistiques du SSN conformes aux recommandations internationales et procéder à sa vulgarisation | INSTAD avec les SS | CT |
| 18 | Présenter le rapport final de l'évaluation par les pairs au CPSM et préparer une communication en Conseil des Ministres sur les conclusions et recommandations du rapport | STP-CPSM | CT |
| 19 | Prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place de l'organe exécutif d'animation de la coordination statistique, notamment le Secrétariat technique permanent du CPSM et du CSS, en conformité avec les nouveaux textes | INSTAD | MT |
| 20 | Formaliser la création d'une instance/organe des PTF du SSN en vue d'assurer une meilleure coordination de leurs interventions dans le domaine de la statistique ainsi que d'instaurer un dialogue renforcé avec le Gouvernement et les responsables du SSN sur le développement de la statistique publique djiboutienne | STP-CPSM | MT |
| III | Qualité statistique | | |
| 21 | Réaliser la formation des agents du SSN sur la démarche qualité en statistique | STP-CPSM | CT |
| 22 | Élaborer un Cadre National d'Évaluation/Assurance de la Qualité des données et veiller à sa mise en œuvre par tout le SSN | STP-CPSM | CT |
| 23 | Procéder à une évaluation systématique de la qualité des données de tous les dispositifs statistiques, en vue de convenir des améliorations nécessaires | STP-CPSM | MT |
| 24 | Instituer la réalisation, suivant une périodicité à définir, d'une enquête de satisfaction des utilisateurs des statistiques officielles | STP-CPSM | MT |
| IV | Processus et production statistiques | | |
| 25 | Analyser urgentement l'impact des résultats du RGPH-3 sur les indicateurs utilisant les données démographiques et définir une stratégie commune d'actualisation des séries d'indicateurs historiques (rétroprojection) | INSTAD et SS concernés (Santé, Educ, etc.) | CT |
| 26 | Poursuivre l'analyse des données du RGPH-3 et rendre disponibles les produits attendus, selon le calendrier annoncé | INSTAD | CT |
| 27 | Finaliser la production des indicateurs conjoncturels et les publier conformément aux périodicités retenues | INSTAD | CT |
| 28 | Faire une planification réaliste des opérations statistiques en fonction des moyens (humains, matériels et financiers) disponibles et les réaliser à bonne date | INSTAD et SS | MT |
| 29 | Concevoir un programme d'appui visant la mise en place d'au moins une publication statistique annuelle dans chaque ministère | STP-CPSM | MT |
| 30 | Encourager le développement de systèmes de collecte et de traitement des données courantes produites par les administrations | CPSM | MT |
| 31 | Encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans la collecte, le traitement et la gestion des données (y compris de source administrative) | CPSM | LT |

| N° | Catégorie/Recommandation | Structures responsables | Horizon temporel* |
|----|---|-------------------------|-------------------|
| V | Diffusion statistique, archivage et sécurité des données | | |
| 32 | Organiser un atelier national de diffusion des premiers résultats du RGPH-3 et mettre l'accent sur l'explication de la méthodologie et les éléments montrant la fiabilité des résultats | INSTAD | CT |
| 33 | Collationner les documents avant leur publication | Toute structure du SSN | CT |
| 34 | Réunir les conditions et faire les démarches nécessaires pour relancer l'adhésion de Djibouti au SGDD-a du FMI | INSTAD et SS concernés | MT |
| 35 | Encourager la systématisation de la diffusion sur support électronique et la mise en ligne des statistiques disponibles | CPSM | MT |
| 36 | Favoriser la mise en ligne et la vulgarisation de micro données anonymisées par les structures du SSN | CPSM | MT |
| 37 | Systématiser l'élaboration et la diffusion de calendriers de diffusion des publications statistiques et veiller à leur respect | CPSM | MT |
| 38 | Encourager l'élaboration des politiques de communication externe des structures statistiques afin d'améliorer leur visibilité et mieux faire connaître leurs produits | CPSM | MT |
| 39 | Promouvoir l'analyse approfondie des données statistiques disponibles pour faciliter leur utilisation dans la prise de décision | CPSM | MT |
| 40 | Élaborer et faire adopter une stratégie d'archivage et de sécurisation des données statistiques basée sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication | CPSM | MT |

*L'horizon temporel est la période estimée durant laquelle la recommandation devrait être mise en œuvre : CT (Court terme) = 1 à 2 ans ; MT (Moyen terme) = 3 à 5 ans ; LT (Long terme) =Plus de 5 ans.

3. INTRODUCTION

L'évaluation de la qualité des statistiques est une composante importante du système global de gestion de la qualité d'un organisme statistique. Elle se concentre souvent sur les produits statistiques et les processus menant à leur production, mais peut également englober le système statistique dans son ensemble, y compris l'environnement institutionnel.

L'évaluation de la qualité des statistiques a pour principal objectif d'identifier les opportunités d'amélioration des processus et des produits statistiques. Elle est un élément constitutif du processus global d'amélioration des institutions par l'apprentissage et la capitalisation des acquis.

Les méthodes et les outils d'évaluation de la qualité des statistiques sont multiples. Elles comprennent : (i) la définition d'indicateurs de la qualité ; (ii) l'élaboration des rapports sur la qualité ; (iii) la réalisation d'enquêtes de satisfaction des utilisateurs ; (iv) la réalisation d'autoévaluations, d'évaluations externes et d'audits, y compris des évaluations par des pairs.

L'évaluation, l'examen ou encore la revue par les pairs est un type d'audit externe de la qualité réalisé par d'autres professionnels du même domaine (des pairs ou homologues) comme des collègues de l'organisme statistique d'un autre pays. Il s'agit d'un processus systématique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir des preuves et de déterminer dans quelle mesure les exigences de la qualité sont respectées. Le but ultime est d'aider l'organisme/système évalué à se conformer aux normes et principes établis, à améliorer son processus décisionnel et à adopter de bonnes pratiques éventuellement expérimentées par les pairs.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'*« Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons »*, la Commission de l'Union africaine (CUA), conjointement avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) ont adopté la seconde phase de la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique couvrant la période 2017-2026 (SHaSA II). L'objectif visé par la SHaSA II est de permettre aux systèmes statistiques des pays africains et des organisations régionales et sous-régionales de produire des informations statistiques de qualité et harmonisées (c'est-à-dire comparables) couvrant tous les aspects du développement inclusif et durable. Un mécanisme d'évaluation devait être mis en place dans le but de faire périodiquement un rapport des progrès réalisés par les États membres de l'UA.

Conscients de l'importance de ce mécanisme d'évaluation de la qualité et de la comparabilité des statistiques en général, et des évaluations par les pairs en particulier, pour l'amélioration des systèmes statistiques des États membres de l'UA, l'Union européenne (UE) a soutenu, par l'intermédiaire du Programme panafricain de statistiques I (PAS I), la mise en œuvre du mécanisme d'évaluation par les pairs de seize (16) systèmes statistiques nationaux (SSN) africains entre 2018 et 2020.

S'appuyant sur les résultats de cette première série d'évaluations, l'UE a décidé de soutenir une deuxième série d'évaluations par les pairs dans le cadre du Contrat de service du deuxième Programme panafricain de statistiques (PAS II SC) au bénéfice des SSN de quinze (15) pays.

Djibouti a été retenu parmi les pays bénéficiaires de ce deuxième cycle d'évaluations. Les pairs désignés par Djibouti comme évaluateurs sont le Bénin et la Côte d'Ivoire.

La démarche méthodologique de l'évaluation prévoyait, une autoévaluation à travers le remplissage de deux questionnaires sur la qualité (l'un basé sur l'outil Snapshot développé par l'UE, l'autre, basé sur les principes de la Charte Africaine de la Statistique (CAS)), puis, une mission d'examen dans le pays d'une équipe externe constituée de deux responsables de premier rang d'organismes statistiques de pays identifiés comme évaluateurs (les pairs), d'un

expert, spécialiste des questions institutionnelles de systèmes statistiques nationaux ; et, éventuellement d'experts associés d'organisations partenaires en tant qu'observateurs.

Suivant la méthodologie retenue, après le remplissage par l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD) des questionnaires d'autoévaluation en juillet/août 2024, la mission de revue a séjourné à Djibouti du 22 au 26septembre2024 aux fins de réaliser la phase d'échanges avec les acteurs du SSN. Cette mission était composée de :

- M. Laurent Mahounou HOUNSA, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Bénin, Évaluateur et chef de la mission ;
- M. Désiré AKA DORE, Conseiller technique du Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique de Côte d'Ivoire, Évaluateur ;
- M. Arouna ANJUENNEYA NJOYA, Expert facilitateur, commis par le PAS II SC.

La mission a été organisée, suivie et accompagnée de bout en bout par les responsables de l'INSTAD,notamment :

- Dr Ibrahim ABDI HADI, Directeur Général de l'INSTAD ;
- M. Sékou Tidiani KONATE, Directeur de la Coordination, de la Coopération et de la Planification Statistique à l'INSTAD, Coordinateur national de l'évaluation ;
- Mme.Idil Saïd CHEKH, Directrice de l'Administration Générale et des Finances de l'INSTAD.

La mission a eu des entretiens fructueux avec les responsables de l'INSTAD, des structures statistiques sectorielles et des partenaires techniques et financiers (PTF). Elle a participé aux travaux de la 6^eRéunion statutaire du CPSM tenue le 25 septembre 2024 et a été en outre reçue en audience le 23 septembre 2024 par SEM Ilyas Moussa DAWALEH, Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI). Le MEFI assure la tutelle de l'INSTAD. Les personnes et structures rencontrées sont listées en Annexe II.

Une restitution des premières conclusions de l'évaluation a été faite aux responsables de l'INSTAD au terme de la mission le 26 septembre 2024 avec comme support, un aide-mémoire reprenant les recommandations faites par la mission.

Le présent document est le rapport final de l'évaluation.Il est établi sur la base de :

- (i) l'analyse de la documentation disponible sur la statistique djiboutienne ;
- (ii) l'exploitation des questionnaires d'autoévaluation du SSN remplis par l'INSTAD ;
- (iii) les échanges avec les acteurs du SSN lors de la mission de revue du 22 au 26septembre 2024.

Selon une structuration indicative harmonisée, le rapport comprend les sept (07) sections suivantes : une synthèse (1) ; les recommandations, organisées selon la nomenclature des principes de la CAS (2) ; l'introduction qui précise les objectifs et la méthodologie (3) ; la présentation du SSN (4) ; la synthèse des forces, faiblesses, opportunités, menaces ainsi que les principales avancées des dernières années du SSN de Djibouti (5) ; la discussion des conclusions et recommandations de l'évaluation (6) ; et une conclusion (7).

Le rapport comprend en outre les trois (03) annexes suivantes : (i) Agenda de l'évaluation ; (ii) Listes des personnes rencontrées par la mission ; (iii) Liste des documents consultés.

4. PRÉSENTATION DU SYSTÈME STATISTIQUE DE DJIBOUTI

4.1. Présentation de Djibouti

D'une superficie de 23 669 Km², la République de Djibouti est située aux confins de l'Afrique et de l'Asie, à l'extrême méridionale de la mer rouge avec un débouché sur le golfe d'Aden. Elle est située au niveau de la corne de l'Afrique et partage ses frontières terrestres avec la Somalie au Sud, l'Éthiopie au Sud-Ouest et l'Érythrée au Nord. L'Est du pays est occupé par la mer rouge.

Djibouti dispose de 372 km de côtes et d'un espace maritime d'environ 7 200 Km². Placée sur l'une des voies maritimes les plus empruntées du monde, la République de Djibouti bénéficie d'une position géostratégique incontestable à la croisée de trois rifts. Son relief est en grande partie constitué de roches volcaniques et soumis à une importante activité tectonique, à la sécheresse et des perturbations cycloniques occasionnelles de l'océan Indien¹.

Dans la sous-région, Djibouti est au carrefour du monde arabe, de l'Asie et de l'Afrique ; ce qui lui confère un rôle stratégique de premier plan. Ce rôle de liaison entre le continent africain et les pays de la péninsule arabique est par ailleurs renforcé par l'appartenance du pays aux instances régionales telles que la ligue Arabe, l'IGAD et la COMESA.

Le pays est divisé en cinq régions (Ali Sabieh, Arta, Dikhil, Obock, Tadjourah). La ville de Djibouti, qui concentre la presque totalité de la vie économique et commerciale, bénéficie d'un statut particulier. Elle est découpée en trois communes (Ras Dika, Boulaos et Balbala).

Le *français* et l'*arabe* sont les langues officielles du pays, utilisées en particulier pour l'éducation et l'administration. L'*afar* et le *somali* sont dites « langues nationales ». Dans la ville de Djibouti, ce sont les principales langues de la vie quotidienne. La langue anglaise est de plus en plus présente depuis l'installation d'une base militaire américaine en 2002.

La population djiboutienne compte 1 066 809 habitants dont 72,8% sont installés à Djibouti-ville selon les résultats du RGPH-3 de 2024². La densité moyenne de la population est de 46 habitants au Km². Cette population est essentiellement jeune, l'âge médian est de 22,9 ans. Elle comprend trois grandes composantes : la population urbaine qui constitue la plus grande part avec 84,3%, la population rurale et la population nomade.

Le pays se caractérise par un climat de type semi-désertique avec des températures très élevées variant en moyenne entre 30°C en janvier à 45°C en juillet, à l'exception des régions montagneuses et côtières. L'année est partagée en deux saisons. Une saison relativement fraîche d'octobre à avril (avec une moyenne des températures se situant autour de 26°C) et une saison chaude de mai à septembre (avec une moyenne des températures de 37°C avec des pointes de plus de 45°). Les précipitations sont faibles et irrégulières. La hauteur moyenne annuelle des pluies est inférieure à 180 mm.

Djibouti possède sa propre monnaie dénommée Franc-Djibouti (DJF). Son taux de change est fixe par rapport au dollar américain (1 USD = 177,721 DJF) et elle est librement convertible. Le DJF est émis par la Banque Centrale de Djibouti (BCD) selon le système d'émission de type "currency-board" ou "Caisse d'Émission". Son principe est que chaque DJF émis doit être couvert par sa contre-valeur en USD. Ce système, instauré en 1949, n'a pas changé depuis et au cours de sa longue existence, sa performance et sa singularité n'ont jamais été remises en cause.

L'économie djiboutienne est très largement dépendante de son secteur tertiaire qui représente près de 82% du PIB en 2023. La principale activité économique est le port de Djibouti, et maintenant son extension à Doraleh. En effet, l'utilisation des ports djiboutiens par l'Éthiopie

¹Source : <https://www.presidence.dj/page/presentation-generale> consultée le 30/09/2024.

²Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3), Résultats provisoires, Juillet 2024.

enclavée génère d'importantes ressources pour le pays (selon les estimations, 80% des importations et exportations éthiopiennes passent par Djibouti). Par ailleurs, les loyers versés par plusieurs pays pour l'implantation des bases militaires représentent une part importante du PIB.

Le pays est pauvre en activités industrielles et les activités agricoles sont marginales. Ainsi, pour ses besoins alimentaires, Djibouti s'approvisionne auprès de ses voisins (Éthiopie, Somalie et Yémen) et, pour ce qui est des produits manufacturés, ils viennent principalement de la Chine, des Emirats arabes unis et de la France.

Selon le Rapport économique 2023³, le PIB de Djibouti était estimé à 616,54 milliards DJF en 2023 (3,5 milliards de USD) en accroissement de 7,5 % par rapport à 2022 avec principalement des contributions de +5,5 points du secteur tertiaire, +1,7 point du secteur secondaire et +0,1 point du secteur primaire. La valeur ajoutée du secteur primaire a augmenté de 5,9% en raison du dynamisme de la branche élevage, mais sa part dans le PIB reste stable et faible à 1,6%.

4.2. Cadre institutionnel de la statistique publique en Djibouti

Les principaux textes en vigueur qui régissent l'activité statistique publique à Djibouti sont les suivants :

- la Loi n°124/AN/11/6^{ème} L portant organisation de l'activité statistique et organisation du Système Statistique National du 20 novembre 2011, dite « Loi statistique » ;
- la Loi n°26/AN/18/8^{ème} L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) du 27 février 2019 ;
- la Loi n°108/AN/20/8^{ème} L portant modification de la Loi n°26/AN/18/8^{ème} L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) du 18 février 2021 ;
- le Décret n°2015-117/PM portant création du Conseil Supérieur de la Statistique et du Comité des Programmes Statistiques et de Méthodologies du 18 avril 2015.

L'essentiel de leurs contenus est présenté ci-après.

4.2.1. La « Loi statistique »

Comme dans la plupart des pays au monde, l'activité de la statistique publique à Djibouti se fonde sur une loi, la Loi n°124/AN/11/6^{ème} L qui, selon ses propres termes « ...définit l'activité statistique de la République de Djibouti et organise son Système Statistique National (SSN). Elle traite du fonctionnement général de son cadre institutionnel et pose les principes fondamentaux de l'activité statistique. ».

La Loi statistique, sans les énumérer exhaustivement, prend en compte les principaux principes fondamentaux de la statistique officielle. Elle garantit l'indépendance scientifique des structures du SSN en ces termes : « Les structures du Système Statistique National jouissent de l'indépendance scientifique et accomplissent leurs missions conformément aux concepts, aux règles méthodologiques et aux techniques communément admises dans ce domaine. ». Elle précise également que l'activité statistique s'exerce de manière transparente, impartiale, en toute objectivité et en respectant les normes de qualité.

La Loi statistique garantit aussi la confidentialité des renseignements individuels à travers le secret statistique et rend obligatoire la réponse aux questionnaires de recensements et enquêtes statistiques de même que la communication des fichiers administratifs aux structures statistiques. Un régime de sanctions est précisé en cas de défaut de réponse.

La Loi statistique garantit en outre l'accès des citoyens aux informations traitées qui doivent être claires et compréhensibles afin de garantir leur bonne interprétation à tous les niveaux.

³Rapport annuel économique, social et financier 2023 – DEP/MEFI

La Loi statistique instaure un visa statistique, exigé pour toute enquête, étude statistique ou socio-économique des services publics, même si elle est exécutée par des tiers. Elle exige aussi le respect de la périodicité, de la ponctualité et des délais de diffusion par les structures du SSN.

La loi statistique décline les composantes du SSN que sont :

- (i) le Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) ;
- (ii) l'organisme central du SSN (aujourd'hui l'INSTAD, anciennement la DISED puis l'INSD) ;
- (iii) les services statistiques sectoriels, régionaux et ceux des organismes publics et parapublics.

La Loi Statistique précise enfin les sources de financement des structures du SSN.

4.2.2. La Loi n°26/AN/18/8ème L créant l'INSD

La Loi n°26/AN/18/8^{ème} L créant l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) a consacré l'érection de l'ex-Direction de la Statistique et des Études Démographiques (DISED) en un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cette loi a défini les mandats et missions de l'INSD. Selon ses termes, l'INSD était chargé d'assurer la coordination technique des activités du SSN et de réaliser les activités de production et de diffusion des données statistiques pour les besoins du gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public.

Au-delà des missions traditionnelles des organismes nationaux de statistique, l'INSD s'est vu aussi attribuer celle de gérer les répertoires nationaux d'identification des individus et des entreprises, en collaboration avec les administrations ou organismes compétents.

La Loi n°26/AN/18/8^{ème} L précise aussi que l'INSD assure le Secrétariat du CSS, du Comité des Programmes Statistiques et Méthodologies (CPSM) et d'éventuels groupes de travail à créer.

L'INSD est rattaché à la Primature. Il est administré par un Conseil d'Administration dont le rôle et la composition est à définir par décret. Il est dirigé par un Directeur Général (DG) nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Le DG est assisté d'un Directeur Général Adjoint.

La Loi n°26/AN/18/8^{ème} L indique que l'INSD est composé des cinq (5) Sous-directions suivantes :

- la Sous-direction des Recensements, des Enquêtes et des Statistiques Démographiques ;
- la Sous-direction des Statistiques et des Études Économiques ;
- la Sous-direction de la Cartographie et de l'Informatique ;
- la Sous-direction de la Coordination et de la Coopération Statistiques ;
- la Sous-direction de l'Administration et des Finances.

Au titre des ressources budgétaires, l'INSD doit être financé par les subventions de l'État ou toute autre ressource établie par voie réglementaire, le produit de ses prestations de service, les fonds apportés par divers partenaires, le produit de la vente des publications, etc.

Un décret d'application est prévu pour fixer l'organisation et le fonctionnement de l'INSD.

4.2.3. La Loi n°108/AN/20/8ème L portant modification de la Loi n°26/AN/18/8ème L

La Loi n°108/AN/20/8ème L est le texte qui a créé l'actuel Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD). Elle a essentiellement :

- changé la dénomination de l’Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) en Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD) ;
- ramené son rattachement de tutelle de la Primature au Ministère en charge de la statistique ;
- érigé les sous-directions en directions en modifiant leur structuration. Les nouvelles directions techniques sont les suivantes :
 - la Direction des Statistiques Sociales et Démographiques ;
 - la Direction des Statistiques Économiques et de la Comptabilité Nationale ;
 - la Direction de l’Informatique, du Système d’Information Géographique et des Statistiques Environnementales ;
 - la Direction de la Coordination, de la Coopération, de la Planification Statistique et de la Communication ;
 - la Direction de l’Administration Générale et des Finances.
- créé des bureaux régionaux chargés de la statistique et de la démographie.

4.2.4. Le Décret n°2015-117/PM créant le Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) le Comité des Programmes Statistiques et de Méthodologies (CPSM)

Le Décret n°2015-117/PM crée auprès du Premier Ministre le CSS et le CPSM, qui ont pour rôle d’assurer la coordination du SSN. Il décrit également l’organisation de la coordination statistique et fixe la composition, le fonctionnement et les attributions de ces deux organes.

D’après les dispositions de ce décret, le CSS est présidé par le Premier Ministre. Il est composé de l’ensemble des membres du Gouvernement, du Commissaire au Plan chargé des Statistiques et du Secrétaire Général du Gouvernement. Il se réunit en session ordinaire deux fois par an et dispose d’un Secrétariat Permanent (SP) assuré par l’organe central du SSN et d’une Commission du Contentieux.

Le SP est chargé de la conception et de l’organisation technique des sessions du CSS. Il prépare l’ordre du jour des sessions et les dossiers à soumettre au CSS. Il assure également le suivi des décisions prises lors des différentes sessions.

La Commission du Contentieux est chargée du règlement des litiges et des différends résultants des violations de l’obligation de réponse et du secret statistique.

Les principales attributions du CSS sont d’approuver annuellement le programme national d’activités statistiques (PNAS), d’adopter le rapport annuel d’exécution du PNAS, d’autoriser l’exécution des opérations statistiques urgentes, d’assurer le respect et la validation des mesures réglementaires (obligation de réponse, secret statistique, droit d’accès aux informations statistiques, visa statistique, etc.).

Le CPSM quant à lui a pour principales attributions : d’élaborer un programme pluriannuel d’activités statistiques, les PNAS et leurs rapports d’exécution ; d’élaborer et d’approuver au niveau national les normes, concepts, définitions, nomenclatures et classifications statistiques ; de coordonner les programmes d’enquêtes et recensements conduits par le SSN ; d’approuver les résultats des travaux statistiques, etc.

Le CPSM est composé des responsables techniques des structures en charges des statistiques, des responsables des organismes utilisant des statistiques, des organismes publics et parapublics ; etc. Il est présidé par le Commissaire au Plan chargé des Statistiques et son secrétariat est assuré par l’organe central du SSN. Comme le CSS, il se réunit en session ordinaire deux fois par an.

Le Décret n°2015-117/PM précise aussi les modalités de demande et d’attribution du visa statistique aux structures du SSN.

Les dépenses de fonctionnement du CSS et du CPSM sont inscrites au budget de fonctionnement du Commissariat au Plan chargé des Statistiques.

4.2.5. Les ressources du SSN

Le SSN de Djibouti est durablement marqué par une insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières comme le relève toutes les évaluations précédentes.

Ces dernières années, la réforme permettant la création de l'INSTAD et la mise en place du Projet de Gestion Économique et de Développement des Statistiques pour la prise de décision (GEDES)financé par un prêt de la Banque mondiale (BM), ont considérablement amélioré les choses.

Sur le plan des ressources humaines, le personnel de l'organe central de la statistique devrait passer de 88 agents (dont 30 cadres statisticiens, économistes et démographes, 1 informaticien et 1 cadre cartographe) à l'ex-DISED, à 130 agents (70 cadres statisticiens, économistes et démographes, sciences sociales ; 5 cadres informaticiens ; 3 cadres cartographes ; 1 spécialiste en environnement ; 2 spécialistes en communication) à l'INSTAD au terme de la réforme.

Grâce à un accord avec l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse Économique (ENSAE) de Dakar, 20 Ingénieurs de Travaux Statistiques ont été formés et recrutés récemment par l'INSTAD. Au total, l'INSTAD a recruté 32 nouveaux cadres pour renforcer ses effectifs. Cependant, le plan de formation continue n'a pas encore été élaboré et mis en œuvre comme programmé dans la SNDS-II. Par ailleurs, le renforcement des capacités des travailleurs dans les structures statistiques sectorielles a été très limité.

Le renforcement des capacités matérielles a été limité durant la SNDS-II. L'appui du Projet GEDES a permis l'acquisition de quelques équipements dans le cadre du RGPH-3. Il prévoit également l'acquisition et la dotation de l'INSTAD et des structures sectorielles en matériel et équipements informatiques divers.Un appui partiel du Projet GEDES est également prévu pour la construction du siège de l'INSTAD si les conditions administratives sont réunies.

Les capacités financières des structures statistiques sont très limitées. En dehors de la prise en charge des frais de fonctionnement, les structures du SSN ne reçoivent pas de financements spécifiques du budget de l'État pour la production statistique. Les opérations statistiques sont réalisées avec un concours déterminant des PTF sans lequel elles ne le seraient pas.

Le Projet GEDESou encore le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et d'autres PTF ont favorisé le financement des activités du SSN. Cependant, les activités pour la mise en place d'un Fonds de développement de la statistique qui favoriserait ce financement tardent à être initiées.

4.3. Organisation et coordination du SSN

4.3.1. Missions et architecture du SSN

D'après la Loi Statistique, la mission principale du SSN est de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux médias, aux chercheurs et au public des informations statistiques à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie et de la situation du développement de la nation notamment économique, social, démographique, culturel et environnemental, les indicateurs et indices de développement humain et des objectifs de développement internationaux et nationaux.

De façon spécifique, il s'agit de :

- procéder à la collecte, au traitement des informations et à leur diffusion avec impartialité et objectivité en respectant les normes de la qualité ;

- utiliser les concepts, nomenclatures et méthodes statistiques (meta-data) harmonisés avec ceux établis au niveau international et recommandés par les organismes régionaux et internationaux pour des besoins de cohérence et de comparaison entre pays ;
- veiller au respect de la périodicité et des délais de diffusion des statistiques en mettant à la disposition de tous les utilisateurs les informations statistiques selon la célérité, la périodicité et la ponctualité requises et ce, pour répondre à leurs besoins et garantir le droit d'accès de tous les citoyens à l'information statistique ;
- promouvoir la culture statistique ;
- promouvoir la formation des statisticiens et des démographes.

L'ensemble des textes qui constituent la base légale et règlementaire des activités statistiques à Djibouti conduisent à un système statistique de type décentralisé constitué essentiellement :

- d'un organe central, responsable de la production des principales statistiques officielles et de la coordination technique ainsi que de la normalisation statistique (l'INSTAD) ;
- de toutes les structures statistiques logées dans les ministères et différentes autres entités officielles sectorielles ou régionales, quelles que soient leurs dénominations (souvent au sein des structures de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation), y compris la Banque Centrale de Djibouti (BCD) ;
- des organes et instances de coordination statistique tels que le CSS et le CPSM ;
- des instituts nationaux de formation dans les métiers de la statistique et de la démographie.

A ces composantes, il faudrait rajouter les utilisateurs institutionnels (dont certains sont aussi producteurs de statistiques) et non institutionnels de données ou d'informations statistiques ainsi que les partenaires techniques et financiers dont la contribution est déterminante pour le développement du système.

4.3.2. Coordination du SSN

La coordination du SSN djiboutien est formellement structurée à travers le cadre légal en vigueur, même s'il est à actualiser.

Selon le Décret n°2015-117/PM présenté précédemment, la fonction de coordination du SSN à Djibouti est partagée entre le CSS, le CPSM et l'INSTAD.

Le CSS est l'organe suprême de coordination du SSN. Il doit assurer l'orientation, la supervision et l'impulsion de l'activité statistique dans le pays. Il traite notamment de toute question relevant de la coordination des systèmes d'informations des services publics se rapportant à l'information économique, sociale, démographique et environnementale.

De façon plus pratique, le CSS doit approuver annuellement le programme national d'activités statistiques (PNAS), adopter le rapport annuel d'exécution du PNAS, autoriser l'exécution des opérations statistiques urgentes, assurer le respect et la validation des mesures réglementaires (obligation de réponse, secret statistique, droit d'accès aux informations statistiques, visa statistique, etc.).

Le fait que le CSS soit dirigé par le Premier Ministre et qu'il soit composé de tous les membres du Gouvernement lui donne une puissance institutionnelle équivalente à celle du Conseil des Ministres. Ses éventuelles décisions ont donc une très grande force.

Le CPSM est l'organe de coordination technique du SSN. Sous la supervision du Commissariat au Plan chargé des Statistiques (en principe), il prépare les outils de normalisation statistique et les dossiers à soumettre au CSS. Il élabore la SNDS, les PNAS et leurs rapports d'exécution. Il étudie les dossiers de demande de visa statistique dont l'attribution est confiée au Commissariat au Plan chargé des Statistiques par le Décret n°2015-117/PM.

La cheville ouvrière de la coordination technique du SSN est l'INSTAD, qui assure le Secrétariat technique permanent du CPSM et du CSS. Il est à l'initiative de tous les travaux confiés au CPSM et pourrait même le suppléer.

4.4. Utilisation des statistiques et planification du développement du SSN

4.4.1. Utilisation des statistiques pour la planification et le suivi des stratégies

Les statistiques jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement économique et social. Leur utilisation est indispensable lors des phases de conception mais aussi de mise en œuvre et d'évaluation des politiques, stratégies, programmes et projets de développement.

Les statistiques sont de plus en plus utilisées à Djibouti dans la formulation des stratégies nationales dans tous les secteurs : Emploi, Éducation, Agriculture, Santé, Protection sociale, Plan national de développement. Les plans d'actions de ces stratégies et les cadres logiques pour le suivi-évaluation de leur mise en œuvre renferment les statistiques existantes et les besoins de statistiques à produire. L'INSTAD et les services statistiques sectoriels sont constamment sollicités pour fournir des données lors de l'élaboration de plans de développement.

Les stratégies nationales de développement utilisent particulièrement les statistiques pour illustrer et argumenter les étapes de diagnostic. Ils bâtiennent ensuite les scénarios de développement sur la base des projections de divers indicateurs. Enfin, ils établissent des dispositifs de suivi-évaluation basés sur des matrices d'indicateurs de performance dont les cibles à atteindre sont fixées.

Ainsi, la stratégie de long terme du pays, définie dans le document « Vision Djibouti 2035 » est illustrée tout le long par des données statistiques diverses.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2015-2019, première tranche quinquennale de la Vision Djibouti 2035, au-delà des données de diagnostic et de projection, proposait d'une part, une annexe sur la situation des indicateurs permettant de juger de l'évolution vers l'atteinte des cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). D'autre part, cette stratégie disposait également en annexe d'une matrice de 133 indicateurs de suivi annuel des secteurs, indiquant les valeurs de référence et les cibles attendues en 2019.

Le Plan National de Développement (PND) 2020-2024, qui a succédé à la SCAPE, a été conçu selon une approche programme et axée sur les résultats. Il est aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il comprend un cadre de résultats comportant 42 cibles finales, 99 cibles intermédiaires et 208 indicateurs dont 143 sont relatifs aux ODD et 65 des indicateurs spécifiques au PND.

Concernant le suivi-évaluation du cadre des résultats du PND, afin de vérifier que les données pertinentes sont effectivement collectées et analysées, un groupe de travail interministériel pour le Suivi et l'Évaluation a été établi, appuyé par la Direction de l'Économie et du Plan du MEF (DEP/MEFI). Ce groupe multisectoriel a quatre objectifs principaux : (i) Produire des rapports de progrès semestriels cumulatifs ; (ii) Établir un système de suivi des indicateurs pertinents pour des mises à jour semestrielles ; (iii) Établir un système de recherche qui permet d'approfondir l'analyse de l'évolution des indicateurs pertinents ; (iv) Revoir régulièrement les risques et les opportunités associés à la mise en œuvre du PND.

Un système numérique de suivi du PND vient d'être institué par le Décret n°2024-117/PRE du 15 mai 2024. Il s'agit de mettre en place une plateforme digitale permettant de visualiser instantanément l'évolution des indicateurs de suivi de la politique nationale de développement et des projets sectoriels. Dans ce cadre, afin de garantir la production régulière des indicateurs, il est créé un comité technique dont le Directeur Général de l'INSTAD est membre. Placé sous la présidence du Directeur de l'Économie et du Plan, ce comité ressemble beaucoup au CPSM.

Ces différents instruments sont à opérationnaliser et la production des rapports périodiques de suivi à rendre effective, afin d'optimiser la mise en œuvre des actions de développement retenues.

4.4.2. Développement de la statistique dans les stratégies globales

Le développement de la statistique est pleinement intégré dans les stratégies nationales de développement à Djibouti.

En effet, dans la SCAPE 2015-2019, la SNDS est retenue comme un des deux cadres de référence du secteur « Gouvernance économique et financière ». Un des trois résultats attendus de ce secteur était énoncé comme suit : « La coordination du système statistique national est renforcée et les capacités nationales de production statistique répondent aux principales exigences de la gestion et de l'information publique. ». L'objectif stratégique lié au renforcement du SSN a retenu quatre axes : (i) l'amélioration de la coordination du SSN et le renforcement institutionnel de la DISED ainsi que des services statistiques sectoriels ; (ii) le développement en quantité et en qualité des ressources humaines du SSN ; (iii) l'amélioration de la qualité et de la régularité des statistiques produites, et ; (iv) l'amélioration de l'accès aux données et la promotion de la culture statistique.

Dans le PND 2020-2024, il est précisé dans le cadre du Sous-programme Promotion de l'équité du Programme d'amélioration des conditions de vie et d'inclusion, au titre du volet visant la réduction des disparités selon le capital humain, qu'un projet d'amélioration du système statistique essentiel dans ce domaine soit développé et mis en œuvre.

Un emprunt a été ainsi contracté en 2020 auprès de la BM pour la mise en œuvre du Projet GEDES. L'objectif global du projet est de renforcer la capacité de l'INSTAD (INSD à l'origine) à produire et à diffuser des statistiques actuelles et fiables de manière durable et moderniser les outils ainsi que les processus de gestion économique et fiscale retenus par le Gouvernement de Djibouti. Le budget du projet est de 17 millions de Dollars US et sa clôture est prévue en fin 2025.

Toujours concernant le PND, dans le cadre du Programme d'amélioration de la gouvernance administrative visant entre autres à réduire les problèmes informationnels et améliorer les institutions, il est prescrit dans les stratégies, le renforcement du SSN afin qu'il permette une meilleure définition et une mise en œuvre des politiques publiques basées sur les Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications (NTICs). C'est ainsi que la troisième priorité du Sous-programme d'appui à l'amélioration de la gouvernance administrative porte sur la finalisation de la mise en place d'un SSN à même d'accroître la collecte, l'analyse et la mise à disposition de meilleures données et en plus grand nombre. Il est également prévu que l'informatisation des services publics soit accélérée, y compris hors de Djibouti-Ville, et la culture statistique renforcée.

En outre, dans le Cadre de résultats du PND, les deux indicateurs suivants sont retenus au titre de la cible intermédiaire visant à mesurer les progrès du SSN : (i) Le pays est doté d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle ; (ii) Le pays est doté d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre.

4.4.3. Les stratégies spécifiques de développement de la statistique

La gestion stratégique spécifique du développement de la statistique à Djibouti est relativement ancienne. En effet, l'adoption de ce qui est considérée comme la première SNDS qui a couvert la période 2011-2015 a été précédée par l'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) 2006-2010 recommandée au cours des travaux d'élaboration du Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2003. Avant l'adoption du SDS 2006-2010, le pays s'était doté d'un nouveau cadre de planification stratégique appelé Initiative pour le développement social (INDS) en remplacement du DSRP. Il était donc devenu nécessaire d'actualiser le SDS 2006-2009 qui portait désormais sur la période 2009-2013. Après une deuxième actualisation en 2011, la nouvelle période couverte retenue était 2011-2015.

L'élaboration de cette première SNDS a suivi les directives internationales en la matière. Elle était par ailleurs bien intégrée dans les stratégies et politiques de développement de Djibouti et

a bénéficié d'un fort engagement politique. C'est en effet l'une des rares SNDS adoptées par une loi au niveau des pays africains.

Un des acquis importants de la SNDS 2011-2015 est l'adoption de la Loi statistique n°124/AN/11 du 20 novembre 2011. De même, plusieurs activités ont été réalisées comme l'élaboration et la publication régulière des statistiques économiques et conjoncturelles (indices conjoncturels, comptes nationaux), l'élaboration et la publication des rapports d'enquêtes réalisées, la mise en place de nouveaux produits statistiques (l'Indice national de prix à la consommation par exemple) ainsi que l'amélioration de la production et de la publication des statistiques sectorielles (Annuaires statistiques et bulletins : santé, éducation et commerce extérieur).

Cependant, son évaluation finale a montré qu'elle avait des insuffisances et n'a été que moyennement mise en œuvre avec un taux de réalisation physique des activités estimée à 40%. Son plan d'actions n'avait pas couvert des thématiques importantes comme l'environnement, le genre et la sécurité. Par ailleurs, l'architecture institutionnelle qui devait accompagner la coordination des actions, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS n'a pas été mise en place. En outre, le mode de financement préconisé n'a pas été fonctionnel, malgré l'intégration des plans d'actions de la SNDS dans la SCAPE 2015-2019.

La deuxième SNDS a été élaborée en 2018 en tirant toutes les leçons de la mise en œuvre de la première, mises en lumière lors de son évaluation finale. Elle devait couvrir la période 2018-2022 et a été conçue pour prendre en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la SCAPE2015-2019 et les stratégies/plans sectoriels (PNE-2014-2024, le Registre social, le PNDS, le PAE, etc.). Son élaboration a également suivi la méthodologie et les pratiques reconnues en la matière et préconisées notamment dans le Guide d'élaboration de la SNDS publié par PARIS21 et le guide pour l'intégration de la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) dans les SNDS. La Charte africaine de la Statistique a été également prise en compte même si Djibouti ne l'a pas encore ratifiée.

La vision de la SNDS 2018-2022 est de bâtir un SSN disposant d'un cadre légal et organisationnel opérationnel (avec un organe central fort et stable), doté de ressources adéquates et aptes à répondre durablement aux besoins de suivi et évaluation des programmes nationaux de développement, des agendas internationaux et des autres utilisateurs. Son objectif global est de permettre au SSN de produire, de diffuser des statistiques de qualité suffisamment désagrégées tout en prenant en compte les domaines émergents.

Cette SNDS présente les quatre axes stratégiques suivants : (i) Amélioration du cadre institutionnel, réglementaire et organisationnel du SSN ; (ii) Renforcement des capacités humaines, matérielles et financières du SSN ; (iii) Amélioration de la production statistique, et ;Consolidation du système d'archivage et de la diffusion et amélioration de la communication. Elle se compose également de 12 objectifs opérationnels, 26 résultats attendus et 124 activités.

La mise en œuvre de la SNDS 2018-2022 a été évaluée en octobre 2022. Le taux de réalisation physique était très modeste. Il a été estimé à 24% et la mission d'évaluation a relevé les points forts et points faibles de cette mise en œuvre sur le SSN, puis fait une douzaine de recommandations qui ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre. La première de ces recommandations était de prolonger la période de mise en œuvre de la SNDS-II jusqu'à fin 2024. Ainsi, la période de prorogation courant à son terme, le processus de formulation de la prochaine SNDS a démarré. Pendant la présente mission, un consultant était en cours de contractualisation pour accompagner le processus.

4.5. Processus et production statistiques

4.5.1. Processus statistiques

Le cadre légal de la statistique djiboutienne encadre précisément les missions de production statistique des structures du SSN. La Loi statistique indique en effet clairement que les services et organismes du SSN doivent procéder à la collecte, au traitement des informations et à leur diffusion avec impartialité et objectivité en respectant les normes de qualité. Elle précise ensuite

que les méthodes et concepts nationaux et internationaux sont les normes dans lesquelles les structures doivent exercer et ce dans le respect du principe de transparence et d'impartialité.

La loi créant l'INSTAD précise par ailleurs qu'au titre de son mandat de collecte et de traitement des informations statistiques, l'Institut est chargé d'élaborer et de tenir à jour les données statistiques relatives à l'ensemble des domaines de la vie de la Nation.

Les textes en vigueur incitent donc l'INSTAD et les autres producteurs de statistiques à utiliser les meilleures techniques et les méthodologies reconnues et éprouvées pour la production statistique.

Si l'INSTAD dispose des ressources humaines qualifiées capables d'assurer toutes les phases des grandes opérations statistiques organisées, elle recourt néanmoins aux institutions et spécialistes reconnus de divers domaines pour organiser ces opérations ou pour mettre en place de nouveaux dispositifs statistiques. L'INSTAD assiste également les structures sectorielles pour l'organisation de leurs opérations statistiques car elles ne disposent pas toujours de personnel statisticien qualifié et dépendent beaucoup de l'assistance technique internationale pour la mise en place de leurs dispositifs statistiques.

Les normes internationales indiquées ci-après sont utilisées pour la production des statistiques :

- le Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 pour les comptes nationaux (série disponible de 2005 à 2022 base 2013 en cours de publication) ;
- la Révision 4 de la Classification Internationale Type par Industrie (CITI, Rev4) pour les activités/statistiques industrielles ;
- le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises, édition de 2007 (SH 2007), pour les statistiques du commerce extérieur ;
- le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, Sixième édition (MBP6) pour la Balance des paiements ;
- le Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001) pour les statistiques des finances publiques ;
- la Classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP) à 12 fonctions pour les prix à la consommation)

Par ailleurs, pour les enquêtes auprès des ménages et des unités économiques, les nomenclatures d'activités et de produits des États membres d'AFRISTAT (NAEMA et NOPEMA) sont utilisées.

L'INSTAD, à sa demande, peut avoir accès aux données de sources administratives ou aux fichiers administratifs dans tous les domaines pour produire des statistiques, notamment dans le cadre de l'élaboration de l'Annuaire statistique national. Les défis liés à ces données sont principalement liés à leur fiabilité et à leur exhaustivité qui ne peuvent être vérifiées.

Seul le secteur de la Santé dispose d'un système intégré de gestion des données permettant de générer des statistiques. Il s'agit du DHIS2 qui est une plateforme logicielle open-source gratuite pour la collecte, l'analyse, la visualisation et le partage des données sanitaires. Les ressources de la plateforme ne sont cependant pas pleinement utilisées et l'INSTAD n'y a pas accès.

4.5.2. Production statistique

Le rapport d'évaluation de la SNDS 2018-2022 fournit une bonne synthèse récente de l'état des lieux de la production statistique à Djibouti présentée ci-après en deux volets : (i) les opérations de recensements et d'enquêtes statistiques et, (ii) les statistiques courantes.

- **Production des statistiques à partir de recensements et d'enquêtes statistiques**

Après plusieurs années de préparation, le RGPH-3a pu être réalisé 14 ans après le précédent datant de 2009. Toutes les étapes ont été entièrement numérisées. La collecte des données sur

le terrain a pris fin le 20 mai 2024 et les résultats provisoiresont été publiés en juillet. Les travaux d'exploitation et d'analyse se poursuivent. Les résultats complets et définitifs sont attendus.

En dehors du RGPH-3, aucune autre opération statistique de grande envergure programmée dans la SNDS-II n'a été réalisée (Enquêtes djiboutiennes auprès des ménages (EDAM), Enquête démographique et de santé (EDS), Enquête emploi et secteur informel). Le retard pris dans la réalisation du RGPH-3et l'insuffisance de ressources humaines qualifiées sont essentiellement les raisons qui justifient le retard dans la mise en œuvre des autres enquêtes d'envergure. Ces enquêtes nécessitent en outre de disposer d'une base de sondage actualisée, qui est un des principaux résultats attendus du RGPH.

Quelques enquêtes de moindre envergure ont cependant été réalisées, essentiellement par les structures sectorielles, avec pour certaines l'appui de l'INSTAD. Elles portent notamment sur la couverture vaccinale, la nutrition et la sécurité alimentaire,l'utilisation des TIC ainsi que le genre. Plusieurs autres collectes de données programmées par les structures sectorielles n'ont pas été exécutées faute de financement.

- **Production des statistiques courantes**

En ce qui concerne les statistiques économiques, au niveau de l'INSTAD, avec l'appui d'AFRISTAT, d'importants travaux ont été réalisés pour rattraper le retard de publication des comptes nationaux. Incessamment, la série des comptes de 2005 à 2022 sera publiée. L'IPC est produit ainsi que les indices du commerce extérieur. D'autres indices économiques sont en préparation.

Au niveau de la BCD, les données monétaires et financières (Situation monétaire, etc.) ainsi que la Balance des paiementssont produites et diffusées régulièrement.

En ce qui concerne les autres statistiques de sources administratives (annuaires statistiques, bulletins, etc.,), l'annuaire de l'INSTAD est régulièrement produit et diffusé, l'édition 2023 est disponible sur son site web.

Les annuaires de l'éducation préuniversitaire et de la santé sont aussi régulièrement produits. Ceux de l'éducation sont facilement accessibles, notamment sur le site du Ministère en charge de l'éducation, mais ceux de la santé sont peu diffusés. L'Agence nationale de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (ANEFIP) publie depuis 2019 un annuaire statistique de l'emploi à Djibouti, mais sa diffusion est encore limitée. Le premier annuaire statistique de l'état civil doit être prochainement publié.

4.6. Gestion de la qualité dans le SSN

Malgré un cadre légal et institutionnel favorable à la qualité, il n'y a pas pour l'instant une politique ou une démarche formalisée de gestion de la qualité associée à un cadre d'évaluation/assurance de la qualité dans le SSN djiboutien. Cependant, les processus et les produits statistiques bénéficient de l'application d'éléments de certaines dimensions de la qualité. Par ailleurs, le SSN a déjà fait l'objet d'évaluations/audits en particulier lors de l'élaboration des SNDS.

Le cadre légal en vigueur ne responsabilise pas formellement une instance pour l'organisation de la concertation entre producteurs et utilisateurs de l'information statistique afin d'en assurer la pertinence. Il n'y a donc pas pour l'instant de cadre formel à cette fin. Il y a ainsi un vrai déficit d'échanges entre producteurs et utilisateurs. L'INSTAD, en tant que STP du CSS et du CPSM devrait prendre ce sujet à son compte, d'autant plus qu'il est amené à organiser des rencontres de validation des documents de collecte des opérations statistiques qu'il organise.

Comme déjà évoqué eu point 4.2, les PNAS devraient être discutés au sein du CPSM avant d'être approuvés par le CSS, malheureusement ils ne sont pas élaborés et les réunions des instances concernées ne sont pas régulières.

L'appui des spécialistes externes issus d'institutions de coopération ou d'assistance technique, l'utilisation des méthodologies éprouvées, des concepts, des normes et standards internationaux maintenus au fil des années permet de garantir la cohérence et la comparabilité des données. Par ailleurs, le contrôle de la qualité sur le terrain et dans les phases d'exploitation, le croisement et la comparaison des données avec d'autres sources externes permettent d'en assurer l'exactitude et la fiabilité.

Les délais de production des principaux indicateurs sont globalement conformes aux recommandations internationales. Ainsi :

- la première estimation de la croissance économique pour l'année écoulée se fait au plus tard en décembre de l'année n+1 ;
- les comptes économiques annuels provisoires de l'année écoulée sont produits au plus tard en décembre de l'année n+1 ;
- les chiffres de l'IPC sont produits 10 jours après la fin du mois ;
- le taux de chômage n'est pas régulier, il se produit à l'occasion des enquêtes auprès des ménages ;
- les données sur les exportations et les importations de marchandises sont fournies au plus tard 30 jours après la fin du trimestre.

Il faut noter qu'il y a un retard important dans la production des comptes nationaux. La stratégie adoptée dans le cadre de la réforme de l'INSTAD pour résorber ce retard consiste à agir en sur 2 volets : d'une part, le rattrapage des retards sur un volet et, d'autre part, la production des comptes pour les années courantes avec "les comptes rapides". Les "comptes rapides" vont être utilisés pendant un temps limité, jusqu'à ce que le retard soit résorbé.

Même si les règles ne sont pas formellement écrites en matière de gestion des corrections des données erronées diffusées ou des révisions méthodologiques et leurs impacts, les pratiques internationales habituelles sont respectées selon le type de données. Par exemple, en ce qui concerne les comptes nationaux, comme précisé dans le paragraphe précédent, il est admis que l'élaboration des comptes définitifs permet de corriger les comptes provisoires ou rapides précédemment publiés. De même, toujours concernant les comptes nationaux, un rebassage est recommandé et réalisé tous les 10 ans en plus de pouvoir changer de norme comme récemment pour le passage du SCN 1993 au SCN 2008. Les utilisateurs sont prévenus en amont de tous ces changements et lorsqu'ils sont réalisés, ils en sont informés avec les impacts qui en découlent dans le cadre d'ateliers dédiés.

Il n'existe ni de recueil des concepts et définitions statistiques utilisés à l'échelle du SSN, ni de cadre national d'évaluation/assurance de la qualité des données du SSN. Cependant, les manuels, directives, recommandations internationales sont utilisés et la plupart prennent en compte des aspects liés à l'implémentation des démarches d'évaluation ou de contrôle de la qualité.

4.7. Diffusion des statistiques et accès aux micro-données

Le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la diffusion des statistiques tend à se généraliser dans les services statistiques publics djiboutiens. La diffusion au format papier a beaucoup régressé.

Contrairement à la plupart des services statistiques sectoriels, l'INSTAD dispose de son propre site Internet sur lequel ses publications sont disponibles (<https://instad.dj>). Ce site est régulièrement actualisé mais il ne comprend que peu de publications des autres structures du SSN. Outre les publications statistiques, il contient le portail Open data de Djibouti (<https://djibouti.opendataforafrica.org/>) ainsi que les dernières actualités et nouvelles de l'INSTAD. Il contient également une plateforme dédiée au RGPH-3.

Le site internet de l'INSTAD peut largement être amélioré en harmonisant la façon d'accéder aux publications disponibles, en rajoutant plus de contenus institutionnels (législation, règlementation, organigramme, etc.), de contenus méthodologiques et en supprimant les liens non utiles ou non appropriés, etc.

L'accès aux publications sectorielles est très disparate et dépend des ministères/institutions. Certains sont très professionnels et ont une mise à jour régulière avec des publications/indicateurs statistiques facilement identifiables et accessibles (exemple des sites de la BCD <https://banque-centrale.dj/>, du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP)<http://www.education.gov.dj/index.php?lang=en>, de la DEP/MEFI<https://direction-economie.gouv.dj/publications.html> et du Ministère de la santé <https://sante.gouv.dj/publications>). D'autres ne sont pas accessibles. Heureusement, AFRISTAT a mis en ligne récemment une base documentaire sur laquelle les principales publications des pays membres sont accessibles (<https://www.afristat.org/base-documentaire-des-systemes-statistiques-nationaux>). Cependant, cette base n'est pas exhaustive et reste très méconnue des acteurs. Une telle initiative devrait être portée à l'échelle nationale par l'INSTAD afin de rendre disponible sur son site ou un autre site dédié l'ensemble des publications du SSN.

Cette initiative devrait parfaitement s'insérer dans une politique globale de diffusion et une stratégie de communication du SSN qui sont indispensables et n'existent pas encore. Un aspect important à prendre en compte dans la conception de la politique de diffusion est la participation de Djibouti au Système général de diffusion des données du Fonds Monétaire International (FMI). Lancée en février 2012 par la création d'un tableau national d'affichage des normes sur le site du FMI, ce tableau n'a jamais été mis à jour contrairement à l'engagement pris par le pays. En rappel, le SGDD a été établi par le FMI en 1997. Il procure un cadre de référence afin d'aider les pays à développer leurs systèmes statistiques et produire des statistiques exhaustives et exactes pour les décideurs et analystes.

Concernant la promotion de la culture statistique, les journées africaines de la statistique sont régulièrement organisées avec une participation de haut niveau. La dernière célébration a été présidée par le Premier Ministre en présence de plusieurs membres du Gouvernement et des représentants résidents des organisations internationales.

Concernant la valorisation des données, peu d'activités sont réalisées pour l'analyse approfondie des données tant en interne qu'avec des centres de recherche. Des collaborations sont cependant possibles, notamment avec l'Université de Djibouti comme cela a été le cas pour la formation des cadres moyens de la statistique dans les années 2010.

Il n'existe pas de calendrier de diffusion des publications de l'INSTAD sur le site internet. Il en est de même pour les sites sectoriels sur lesquels on ne peut pas identifier le moment de publication des produits statistiques.

Une base de données est accessible en ligne sur le site de l'INSTAD. Il s'agit, comme mentionné plus haut, du portail de données Open Data de Djibouti(<https://djibouti.opendataforafrica.org/>) qui comporte des séries de données/indicateurs dans une vingtaine de domaines. Ce portail contient également un volet dédié aux ODD, malheureusement non encore exploité.

Des bases de données sectorielles existent mais ne sont pas disponibles en ligne. Le portail NADA Djibouti pour l'archivage et le stockage des métadonnées est en construction.

L'accès aux micro-données, en particulier les fichiers d'enquêtes et recensements est possible pour certains sur demandes motivées. Les micro-données sont alors transmises après une anonymisation en amont.

5. SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES ET PRINCIPALES AVANCÉES DES DERNIÈRES ANNÉES

5.1. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du SSN

Une synthèse de l'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)du SSN est présentée ci-après dans le Tableau 2 selon les cinq catégories : Environnement institutionnel ; Organisation et coordination du SSN ; Qualité statistique ; Processus et production statistiques ; Diffusion, archivage et sécurité des données statistiques.

Tableau 2 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du SSN de Djibouti

| Environnement institutionnel | |
|---|--|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Forte volonté politique des autorités pour l'accompagnement du SSN se traduisant par : la grande implication des responsables du MEFI dans la conduite de la réforme du SSN en général et l'opérationnalisation complète de l'INSTAD en particulier • Existence d'un cadre législatif, institutionnel et organisationnel (Loi n°124/AN/11/6^{ème} L du 20/11/2011, Loi n°26/AN/18/8^{ème} L du 27/02/2019, Loi n°108/AN/20/8^{ème} L du 18/02/2021, Décret n°2015-117/PM du 18/04/2015) accessible en ligne sur le site de l'INSTAD • Législation et réglementation statistique appropriée, garantissant les principaux PFSO, notamment l'indépendance professionnelle, la transparence des processus et la confidentialité des données individuelles • Législation et réglementation précisant les mandats de collecte, traitement et diffusion des données • Poursuite de l'opérationnalisation rapide de l'INSTAD avec la mise en place récente de son Conseil d'Administration • Existence de structures statistiques dans les secteurs (Éducation, Santé, Emploi et insertion professionnelle, Monnaie et crédit, etc.) • Mise en place du Projet GEDES pour renforcer les capacités du SSN • Formation et recrutement de 32 cadres supérieurs par l'INSTAD dont 20 ITS | <ul style="list-style-type: none"> • Loi statistique ne tenant pas compte des innovations institutionnelles nationales et internationales (par ex. Création de l'INSTAD et rattachement au MEFI, Adoption de la CAS, etc.) • Cadre réglementaire non cohérent nécessitant une révision urgente, particulièrement pour actualiser le Décret n°2015-117/PM créant le CSS et le CPSM et supprimer la tutelle du Commissariat au plan et à la statistique qui a disparu de l'architecture institutionnelle • CAS signée mais non encore ratifiée par le pays • Illisibilité de l'organisation de la statistique sectorielle (certains ministères ont des structures statistiques fortes, d'autres n'en ont pas) • Insuffisance criarde des ressources humaines qualifiées et des ressources matérielles et insuffisance de financements du budget de l'état pour la production statistique • Faible rémunération des statisticiens et démographes • Siège de l'INSTAD inadéquat |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Existence des PFSO, de la CAS et de la SHaSA 2 • Renforcement du débat démocratique et une meilleure transparence de la vie publique • Existence d'initiatives sous-régionales, régionales et internationales d'appui au développement de la Statistique | <ul style="list-style-type: none"> • Rétrogradation de la position de la statistique sur l'échelle des priorités politiques nationales • Déficit de culture statistique et/ou non utilisation suffisante des données et analyses statistiques |

Organisation et coordination du SSN

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Mandat de coordination bien défini dans les textes du cadre légal et réglementaire entre le CSS, le CPSM et l'INSTAD Leadership reconnu de l'INSTAD pour la coordination technique du SSN par tous les acteurs Participation des acteurs nationaux aux réunions et instances sous-régionales, régionales, africaines et internationales du domaine de la statistique (AFRISTAT, IGAD, COMESA, METAC, STATAFRIC, etc.) Bonne expérience de planification stratégique du développement général du pays (CSLP, SCAPE, PND) et de la statistique en particulier (avec le SDS et les SNDS I et II) Expérience d'élaboration concertée et inclusive des SNDS Utilisation des statistiques nationales pour la planification du développement et le suivi-évaluation des politiques de développement | <ul style="list-style-type: none"> Non tenue des réunions du CSS et du CPSM selon la réglementation qui prévoit 2 sessions ordinaires chaque année Absence d'un recueil de concepts, définitions et normes statistiques du SSN Insuffisance du suivi-évaluation des SNDS, notamment, non élaboration des PNAS et des rapports annuels Insuffisance de la formalisation de la demande statistique et de l'utilisation des statistiques existantes liée à une insuffisante culture statistique des potentiels utilisateurs Absence de coordination des appuis et des partenaires qui soutiennent le SSN Insuffisance de ressources humaines qualifiées et des capacités pour l'organisation et la gestion des structures statistiques sectorielles |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> Forte volonté politique des autorités pour la poursuite des réformes du SSN Existence d'initiatives sous-régionales, régionales et internationales d'appui au développement de la coordination et de la coopération statistique | <ul style="list-style-type: none"> Dépréciation de la considération pour les structures et les statistiques sectorielles |

| Qualité statistique | |
|---|---|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des PFSO dans le cadre légal et réglementaire Utilisation de concepts, normes et méthodologies internationales Appui technique des organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux spécialisés (AFRISTAT, UNFPA, PAM, METAC, BM, etc.) Existence d'un personnel qualifié et d'un plan de recrutement et de renforcement des capacités à l'INSTAD. L'INSTAD a recruté cette année 32 cadres dont 20 ITS formés à l'ENSAE de Dakar Existence d'un Comité de cadrage macroéconomique permettant de valider les indicateurs macroéconomiques par les acteurs concernés et d'éviter l'utilisation des données non consensuelles | <ul style="list-style-type: none"> Absence d'un cadre d'évaluation/assurance de la qualité des données Absence d'une démarche qualité formalisée à l'INSTAD et dans les structures sectorielles Absence de dispositif d'évaluation de la satisfaction des utilisateurs de statistiques du SSN Insuffisance de ressources humaines qualifiées, de ressources matérielles et financières pour assurer un haut niveau de qualité des données, notamment au niveau sectoriel Absence de Fonds de développement de la statistique qui permettrait d'assurer une planification pérenne des actions d'amélioration de la qualité des statistiques |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> Existence des PFSO, de la CAS et de la SHaSA 2 | <ul style="list-style-type: none"> Utilisations non appropriées et interprétations erronées des statistiques produites |

| Qualité statistique | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Existence d'initiatives sous-régionales, régionales et internationales d'appui à l'amélioration de la qualité des données | <ul style="list-style-type: none"> Déficit de culture statistique et/ou non utilisation suffisante des données et analyses statistiques |

| Processus et production statistiques | |
|--|--|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> Bonne expérience d'organisation des recensements et d'enquêtes statistiques d'envergure nationale (RGPH, EDAM, EDESIC, etc.) Publication régulière de statistiques utiles pour l'analyse et la prise de décision dans plusieurs domaines (Prix à la consommation, Commerce extérieur, Conjoncture économique, Finances publiques, Monnaie, Balance de paiements, Éducation, Santé, Etc.) Utilisation de concepts, normes et méthodologies internationales pour la production statistique Utilisation d'un système intégré de gestion de données pour la production de l'information sanitaire (le DHIS2) Existence d'équipements appropriés à l'INSTAD pour la production statistique (Tablettes, Ordinateurs, véhicules, etc.) Existence d'un vivier d'agents enquêteurs formés par l'INSTAD | <ul style="list-style-type: none"> Couverture statistique incomplète de certains domaines émergents comme le changement climatique, la gouvernance, les infrastructures, l'économie numérique, etc. Couverture insuffisante des données de suivi des politiques et agendas nationaux et internationaux (PND, Agenda 2063 et ODD) Insuffisante utilisation des NTIC dans la collecte et le traitement des données administratives Insuffisance de ressources humaines qualifiées, et notamment de statisticiens de formation pour la conception et la mise en place de systèmes de production statistique au niveau sectoriel Absence de plan de formation et de recrutement du personnel statisticien pour le SSN |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> Demande de données pour le suivi-évaluation des ODD et des stratégies nationales et sectorielles (PND, PNE, etc.) Existence d'initiatives sous-régionales, régionales et internationales d'appui à la production Statistique | <ul style="list-style-type: none"> Recours aux données non officielles |

| Diffusion, archivage et sécurité des données statistiques | |
|--|--|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> Existence de sites Internet de l'INSTAD, de la BCDet de certains départements ministériels régulièrement mis à jour (DEP/MEFI, Éducation, Santé) Diffusion systématique sur Internet des publications de l'INSTAD et de certains ministères Existence du portail Open Data national en ligne sur le site de l'INSTAD | <ul style="list-style-type: none"> Difficultés d'accès aux données et publications produites, irrégularités et lacunes dans leur diffusion Absence de calendriers de diffusion des statistiques Absence d'une politique de diffusion dans les structures statistiques Absence d'une stratégie de communication dans les structures statistiques Absence d'une stratégie d'archivage et de sécurisation systématique et efficace des données Insuffisance d'analyses approfondies des données |

| Diffusion, archivage et sécurité des données statistiques | | | |
|---|--|---|--|
| FORCES | | FAIBLESSES | |
| OPPORTUNITES | | MENACES | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Évolution en termes de couverture télécom et de technologie (4G, IA, Blockchain, etc.) • Évolution de l'accès aux communications par les moyens numériques | | <ul style="list-style-type: none"> • Recours aux données non officielles | |

5.2. Principales avancées des dernières années

Au cours des dernières années, comme l'ont relevé les derniers diagnostics du SSN djiboutien, de nombreuses avancées ont été réalisées dans tous les domaines. Les principales, notées par la mission, sont listées ci-après selon la nomenclature recommandée.

5.2.1. Environnement institutionnel

- Signature de la Charte africaine de la statistique en 2023 et initialisation de sa ratification ;
- Création et opérationnalisation de l'INSTAD avec un statut annoncé du personnel qui lui permettra de mieux jouer son rôle d'organe central du SSN ;
- Création et mise en place d'unités statistiques dans certains secteurs (par exemple l'Emploi avec l'ONEQ, l'ENERGIE avec un service des statistiques) ;
- Mise en œuvre du Projet GEDES ;
- Formation et recrutement de 20 Ingénieurs des travaux statistiques à l'INSTAD ;
- Adoption du principe et travaux sur la révision du cadre législatif et réglementaire du SSN.

5.2.2. Organisation et coordination du SSN

- Poursuite de la planification stratégique du développement du SSN à travers :
 - l'élaboration et la mise en œuvre de la SNDS 2018-2022 qui a été prorogée à 2024 après évaluation ;
 - le lancement du processus de formulation de la prochaine SNDS avec la préparation de la feuille de route et le recrutement en cours d'un expert pour accompagner l'exercice ;
- Tenue des réunions de l'organe de coordination technique du SSN qu'est le CPSM (le CPSM a tenu sa 6^eréunion statutaire le 25 septembre 2024).

5.2.3. Qualité

- Adoption de nouvelles normes et méthodologies statistiques recommandées au niveau international :
 - Système de Comptabilité Nationale 2008 (SCN 2008) pour les comptes nationaux ;
 - Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale Sixième édition (MBP6) pour la Balance des paiements ;
 - Nomenclatures d'activités des États membres d'AFRISTAT (NAEMA) pour la codification des activités économiques ;

- Nomenclatures de produits des États membres d'AFRISTAT(NOPEMA) pour la codification des produits ;
- Nomenclature du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises 2007 (SH 2007) pour le commerce extérieur.

5.2.4. Processus et production statistiques

- Réalisation du RGPH-3 qui a été entièrement numérisé. Les résultats provisoires complets sont disponibles depuis juillet 2024 ;
- Rebasage des données pour les comptes nationaux (passage à l'année de base 2013) et migration du SCN 1968 au SCN 2008 en 2017 (série des CN de 2005 à 2022 à paraître) ;
- Rénovation et rebasage de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). Depuis septembre 2023, l'IPC base 2022 est produit mensuellement ;
- Production et diffusion des indices trimestriels du commerce extérieur (importation et exportation) base 100 en 2019 depuis le 4^e trimestre 2022 ;
- Poursuite de la réalisation des enquêtes statistiques de grande envergure :
 - Enquête 1-2-3 (Emploi et Secteur informel en 2015) ;
 - Enquête Djiboutienne auprès des Ménages (EDAM) en 2017 ;
 - Enquête de couverture vaccinale en 2014 et 2020.
- Poursuite de la réalisation des enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle en 2014, 2018, 2019, 2022, 2023 et 2024 ;
- Réalisation d'enquêtes thématiques (Enfants en situation de rue en 2018, Prévalence des handicaps en 2019, Violences faites aux femmes en 2019, Normes sociales en 2019, Migration environnementale en 2020, Impacts des congés de maternité en 2022) ;
- Réalisation d'enquêtes de suivi des impacts de la COVID19 :
 - Enquête entreprise et impacts de la COVID19 sur le secteur informel en 2020 ;
 - Enquête sur la prévalence de la COVID19 en 2020 ;
 - Enquête téléphonique sur les impacts de la COVID19 en 2020 et 2021 ;
 - Impacts de la COVID19 sur les migrants en 2021.
- Révision de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) pour le rendre national. Le nouvel IPC, base 100 en 2022, est publié mensuellement depuis septembre 2023 ;
- Initialisation en 2019 de la mise en place d'un système de gestion automatisée des données sanitaires, le DHIS2 ;
- Élaboration d'un premier Bilan énergétique du pays pour l'année 2019 (non publié). Un deuxième est en cours d'élaboration.

5.2.5. Diffusion

- Mise en place d'un portail national Opendata accessible sur le site internet de l'INSTAD ;
- Disponibilité des publications statistiques en ligne (INSTAD, EDUCATION, SANTE, ECONOMIE, BCD, etc.).

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION

La mission d'évaluation a noté avec beaucoup d'intérêt la forte volonté politique des autorités djiboutiennes exprimée à travers la détermination du Ministre et du Secrétaire Général du MEFI, ministère en charge de la statistique, à poursuivre la réforme du SSN (ratification de la Charte Africaine de la Statistique, révision de la loi statistique et du décret sur le CSS et le CPSM, etc.), à renforcer la coordination statistique (dynamisation du CPSM et du CSS) et à poursuivre le renforcement des capacités en ressources humaines et financières de l'INSTAD et des autres structures du SSN.

En outre, la mission a formulé quarante (40) recommandations présentées et discutées ci-après selon la classification recommandée, fondée sur les principes de la CAS. Les principales structures responsables sont précisées, de même que l'estimation de l'horizon temporel de mise en œuvre en trois catégories : Court terme (1 à 2 ans), Moyen terme (3 à 5 ans), Long terme (Plus de 5 ans).

Bien que certaines actions contribuant à la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations retenues soient déjà engagées par le MEFI, l'INSTAD ou d'autres acteurs, la mission a été jugé nécessaire de les maintenir jusqu'au terme de la réalisation complète de ces actions.

6.1. Environnement institutionnel

Il est indéniable que la réforme institutionnelle ayant conduit à la création de l'INSTAD en 2021 est un tournant important dans l'amélioration de l'appareil statistique public de Djibouti. L'INSTAD est institutionnellement mieux outillé que la DISED et l'INSD auxquels il a succédé.

La mission estime que cette dynamique de réforme institutionnelle par l'adoption de textes appropriés devra se poursuivre. Ainsi, il est, avant tout, indispensable de corriger rapidement ce qui apparaît comme une anomalie institutionnelle, notamment la nonratification de la Charte Africaine de la Statistique. Puis, bien que de nombreuses dispositions de la Loi statistique restent appropriées, une révision de celle-ci est nécessaire pour :

- prendre en compte de manière explicite, comme cela est recommandé par la Commission de l'UA, tous les principes de la CAS (et partant des PFSO) ;
- tenir compte des innovations institutionnelles nationales telles que la création de l'INSTAD qui a remplacé la DISED (et l'INSD) ;
- clarifier les concepts-clés de la statistique ; les mandats de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques publiques ;
- clarifier les composantes du SSN, notamment en ce qui concerne les organes de coordination (CSS et CPSM) dont des leçons doivent être tirées de leur fonctionnement des dernières années ;
- prendre en compte le développement fulgurant des communications numériques et l'accumulation des données massives par des acteurs privés, données pouvant servir à la production de statistiques publiques ;
- prendre en compte l'éventualité de la mise en place d'un fonds de développement de la statistique et de la gestion centralisée des statisticiens du SSN par l'INSTAD ;
- prendre en compte les dispositions institutionnelles nécessaires pour l'organisation régulière et à temps des grandes opérations statistiques (RGPH, RGE, EDAM, EDESIC, etc.) ;
- etc.

Il conviendra aussi, d'élaborer et de faire adopter les textes (décrets, arrêtés et décisions) nécessaires à l'application de la loi révisée en commençant par la relecture du Décret n°2015-117/PM portant création du CSS et du CPSM qui devra être mis en cohérence avec le nouveau contexte institutionnel et les nouveaux choix d'organisation et de fonctionnement des organes suprêmes de coordination du SSN.

Les nouveaux textes devront prendre en compte, pour une bonne circulation des données statistiques, la nécessité d'organiser l'échange des données entre structures du SSN. En particulier, des dispositions claires devront obliger les administrations à fournir les informations aux structures du SSN et ces dernières à fournir les informations à l'INSTAD sans aucune restriction pour les besoins d'élaboration des statistiques et d'archivage.

De même, afin d'harmoniser l'organisation des structures statistiques sectorielles, les nouveaux textes devront donner des indications claires sur les types de structures à créer dans les départements ministériels pour s'occuper de la production statistique.

Sur le plan des ressources, d'abord en ce qui concerne les ressources humaines, il est nécessaire de poursuivre le renforcement des effectifs en procédant à la formation de nouveaux statisticiens et démographes en nombre. En attendant la formation et le recrutement en nombre des personnels de profil statisticien, il faudrait renforcer les capacités des personnes déjà dans le système pour une meilleure prise en charge des activités de production statistique. Tout ceci est à organiser dans un plan de formation qui précise les objectifs à atteindre en termes d'effectifs à former et de modules à couvrir. Une collaboration avec l'Université de Djibouti est à prévoir pour concevoir des cursus adaptés aux besoins du SSN.

Toujours sur le plan des ressources humaines et concernant particulièrement l'INSTAD, afin que son fonctionnement soit optimal pour qu'il joue pleinement son rôle avec efficacité, il est indispensable que soit adopter dans les meilleurs délais le nouveau statut du personnel et aussi qu'il soit procédé rapidement à la nomination des sous-directeurs dont le rôle dans la coordination des services et des équipes techniques n'est plus à démontrer.

En ce qui concerne les ressources financières, comme recommandé par la CAS, il faut envisager la mise en place d'un Fonds national de développement de la statistique. Pour cela, une étude minutieuse est nécessaire afin d'en déterminer la faisabilité et les modalités de fonctionnement. Par ailleurs, il est indispensable de réduire la dépendance de la production statistique aux financements extérieurs en mettant à la disposition des structures du SSN des financements pérennes, issus du budget national, pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques.

Sur le plan matériel enfin, l'INSTAD mérite des locaux adaptés. Son implantation actuelle ne cadre pas avec celle d'une institution forte et unanimement respectée qu'ambitionne les autorités djiboutiennes. Il est prévu dans le cadre du Projet GEDES un appui pour la construction d'un siège mais les conditions administratives et les délais des travaux ne permettraient plus de réaliser cette importante infrastructure compte tenu de la durée restante du projet. Une solution doit être trouvée par le Gouvernement, notamment en négociant avec la Banque mondiale une prorogation ou une nouvelle phase du Projet GEDES et, surtout, en redimensionnant le projet de construction à la mesure de l'INSTAD afin de faciliter sa réalisation.

Les recommandations suivantes sont ainsi faites, sur le plan institutionnel, à l'endroit principalement de l'INSTAD, de son Conseil d'Administration, mais aussi du STP-CPSM et du Gouvernement.

Recommandation n°1 : À court terme, l'INSTAD devrait finaliser le processus de relecture de la Loi statistique en s'assurant que la nouvelle loi ou la loi révisée prenne en compte toutes les innovations attendues.

Recommandation n°2 : À court terme, l'INSTAD devrait relire et faire adopter les textes relatifs au fonctionnement du CPSM et du CSS ainsi que de leurs organes.

Recommandation n°3 : À court terme, l'INSTAD devrait engager et suivre la procédure de ratification de la Charte Africaine de la Statistique.

Recommandation n°4 : À court terme, l'INSTAD devrait, dans la révision des textes en cours, prévoir des dispositions pour encadrer et surtout faciliter l'échange des données entre les structures statistiques nationales.

Recommandation n°5 : À court terme, en tant STP-CPSM, l'INSTAD devrait initier la réalisation d'une étude visant à accroître le financement national de la statistique en général et, en particulier, la faisabilité de la mise en place d'un Fonds national de développement de la statistique conformément aux recommandations de la Charte Africaine de la Statistique.

Recommandation n°6 : À moyen terme, l'INSTAD devra, après leur adoption, communiquer sur les nouveaux textes législatifs et règlementaires du SSN et les vulgariser auprès de tous les acteurs.

Recommandation n°7 : À court terme, les structures gouvernementales appropriées devraient adopter le nouveau statut du personnel de l'INSTAD.

Recommandation n°8 : À court terme, le Conseil d'Administration devrait procéder à la complétude du cadre organique par la finalisation de la procédure de nomination des Sous-directeurs de l'INSTAD.

Recommandation n°9 : À moyen terme, l'INSTAD devra, dans le cadre de la révision des textes en cours, prévoir des dispositions pour favoriser la mise en place d'une structure statistique sectorielle ayant une organisation et des modalités de fonctionnement harmonisées dans tous les départements ministériels.

Recommandation n°10 : À moyen terme, le Gouvernement devrait doter les structures statistiques des financements spécifiques pour la production statistique sur la base des activités programmées.

Recommandation n°11 : À moyen terme, le Gouvernement devrait poursuivre le renforcement des effectifs et des capacités techniques de l'ensemble du SSN.

Recommandation n°12 : À moyen terme, en tant que STP-CPSM, l'INSTAD devrait poursuivre la collaboration avec l'Université de Djibouti pour le développement des formations initiales en statistique et démographie répondant aux besoins du personnel du SSN.

Recommandation n°13 : À moyen terme, en tant que STP-CPSM, l'INSTAD devrait élaborer et faire adopter un plan de formation continue et de mise à niveau pour le personnel du SSN.

Recommandation n°14 : À moyen terme, le Gouvernement devrait offrir à l'INSTAD un cadre de travail approprié et redéfinir le projet de construction de son siège à sa mesure.

6.2. Organisation et coordination du SSN

Le fonctionnement des organes de coordination statistique n'est pas satisfaisant et cela est préjudiciable au développement harmonieux du SSN. Au-delà de la relecture des textes qui créent et organisent les organes de coordination, il est nécessaire que ceux-ci soient mis en place intégralement et fonctionnent conformément auxdits textes. Ainsi, dans l'architecture actuelle, la mise en place d'un Secrétariat technique permanent du CPSM est indispensable de même que l'élaboration des programmes statistiques nationaux annuels et de leurs rapports d'exécution. Ces derniers sont des outils nécessaires à la mise en œuvre et au suivi efficaces de la SNDS dont une nouvelle doit être élaborée et mise en œuvre à partir de 2025 après la prorogation de la SNDS 2018-2022 jusqu'à fin 2024.

Un instrument important de coordination et de normalisation techniques n'est pas encore mis en place à Djibouti. Il s'agit d'un recueil de concepts, définitions et méthodologies statistiques du SSN conformes aux recommandations internationales. La mission estime qu'il doit être élaboré

par l'INSTAD en s'inspirant des exemples des pairs et diffusé à tous les producteurs de statistiques en Djibouti.

Au regard de l'importance actuelle des PTF dans le financement des activités statistiques, la mission pense qu'il est nécessaire de mettre en place une instance formelle ou d'instituer un cadre ou des pratiques permettant la coordination et la concertation des PTF avec les acteurs du SSN afin d'optimiser, d'harmoniser et de canaliser leurs interventions. Ce cadre permettrait aussi d'instaurer un dialogue renforcé entre les PTF, le Gouvernement et les responsables du SSN sur le développement de la statistique publique djiboutienne.

Enfin, la mission encourage l'INSTAD à présenter ses conclusions et recommandations au CPSM afin qu'elles soient discutées et que le résultat de ces échanges soient présentés au Gouvernement dans le cadre d'une communication orale en Conseil des Ministres par exemple ou tout autre moyen approprié.

Les recommandations suivantes sont ainsi retenues dans le cadre de l'organisation et de la coordination du SSN. Il s'agit :

Recommandation n°15 : À court terme, l'INSTAD, en collaboration avec les autres structures du SSN, devrait préparer et faire adopter par le Gouvernement la nouvelle SNDS.

Recommandation n°16 : À court terme, l'INSTAD, en collaboration avec les structures du SSN, devrait préparer les programmes nationaux d'activités statistiques annuels (PNAS) et les rapports nationaux d'activités statistiques annuels (RNAs) et les faire adopter par la Gouvernement.

Recommandation n°17 : À court terme, l'INSTAD, en collaboration avec les structures sectorielles, devrait élaborer et mettre régulièrement à jour un recueil de concepts, définitions et normes statistiques du SSN conformes aux recommandations internationales et procéder à sa vulgarisation.

Recommandation n°18 : À court terme, l'INSTAD en tant que STP-CPSM, devrait présenter le rapport final de l'évaluation par les pairs au CPSM et préparer une communication en Conseil des Ministres sur les conclusions et recommandations du rapport.

Recommandation n°19 : À moyen terme, l'INSTAD devrait prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place de l'organe exécutif d'animation de la coordination statistique, notamment le Secrétariat technique permanent du CPSM et du CSS, en conformité avec les nouveaux textes.

Recommandation n°20 : À moyen terme, l'INSTAD en tant que STP-CPSM devrait formaliser la création d'une instance/organe des PTF du SSN en vue d'assurer une meilleure coordination de leurs interventions dans le domaine de la statistique ainsi que d'instaurer un dialogue renforcé avec le Gouvernement et les responsables du SSN sur le développement de la statistique publique djiboutienne.

6.3. Qualité statistique

La situation de la qualité statistique dans le SSN de Djibouti est caractéristique de celle des systèmes qui ont pour premières priorités de consolider leur situation institutionnelle et de pérenniser une production statistique de base. La question de la qualité n'est prise en charge que dans le cadre des démarches méthodologiques ou des procédures internes aux processus statistiques.

La mission estime qu'une démarche organisée de management de la qualité des données doit être initiée. En prélude, il faudrait prévoir une formation/sensibilisation des responsables du SSN sur la mise en place d'une démarche qualité en statistique. Puis, des actions permettant l'élaboration d'un cadre national d'évaluation/assurance de la qualité des données devront être réalisées. Ledit cadre servira d'outil pour réaliser l'évaluation systématique et périodique des

sous-systèmes et des produits statistiques afin de déterminer les améliorations à apporter et les acquis à consolider.

Enfin, la mesure de l'appréciation des produits statistiques est indispensable. Pour cela, une enquête de satisfaction des utilisateurs doit être initiée et organisée périodiquement (tous les 2 ou 3 ans).

Compte tenu de ce contexte, les recommandations suivantes sont retenues par la mission dans le cadre de la qualité statistique.

Recommandation n°21 : À court terme, l'INSTAD en tant que STP-CPSM, doit réaliser la formation des agents du SSN sur la démarche qualité en statistique.

Recommandation n°22 : À court terme, l'INSTAD en tant que STP-CPSM, doit élaborer un Cadre National d'Évaluation/Assurance de la Qualité des données et veiller à sa mise en œuvre par tout le SSN.

Recommandation n°23 : À moyen terme, l'INSTAD en tant que STP-CPSM, devra procéder à une évaluation systématique de la qualité des données de tous les dispositifs statistiques nationaux en vue de convenir des améliorations nécessaires.

Recommandation n°24 : À moyen terme, l'INSTAD en tant que STP-CPSM, devrait instituer la réalisation, suivant une périodicité à définir, d'une enquête de satisfaction des utilisateurs des statistiques officielles.

6.4. Processus et production statistiques

Dans le cadre des processus et de la production statistiques, la mission a noté l'urgente nécessité d'organiser des concertations afin de définir une stratégie nationale coordonnée de prise en compte des résultats du RGPH-3 dans les dispositifs statistiques des secteurs qui utilisent comme inputs les effectifs de la population. En effet, les résultats provisoires du RGPH-3 publiés en juillet 2024 indiquent que les projections démographiques utilisées jusque-là surestimaient significativement les effectifs de population (d'environ +20%). La prise en compte obligatoire des nouveaux chiffres réels de population fournis par le RGPH-3 verra donc une variation importante de certains indicateurs sociaux impactés. Il est nécessaire d'avoir, sous le lead de l'INSTAD, une démarche concertée de calcul et d'évaluation des effets pour tous les indicateurs sectoriels concernés afin de définir une stratégie efficace de prise en compte. Le recalcul de l'évolution intercensitaire des chiffres de la population entraînera de facto celui des indicateurs sociaux utilisant ces chiffres.

La mission a aussi noté la nécessité d'étendre la couverture statistique à tous les domaines d'activités du pays. En effet, seuls quelques secteurs ont une publication statistique régulière du type annuaire ou bulletin périodique infra-annuel (MENFOP, MSanté, DEP/MEFI, BCD, ONEQ/ANEFIP). L'INSTAD doit, en fonction des moyens disponibles, appuyer chacun des ministères ou de secteurs pour qu'il arrive à disposer au moins une publication statistique annuelle. Ceci doit être fait en mettant en place des systèmes de collecte et d'exploitation modernes basés sur les NTIC, les big data et d'autres technologies nouvelles comme l'IA pour exploiter toutes les sources de données disponibles et en tirer des aides à la décision pour les acteurs.

Par ailleurs, l'INSTAD est invité à poursuivre les travaux d'exploitation et d'analyse des données du RGPH-3 tout en veillant à ne pas délaisser d'autres activités importantes comme cela a pu être perçu lors des travaux de dénombrement de la population et d'élaboration des résultats provisoires. Cela passe par une planification rationnelle des activités tenant compte des priorités, de l'importance des dossiers mais aussi des moyens (humains, matériels et financiers) disponibles.

Enfin, l'INSTAD a engagé depuis plusieurs mois l'élaboration de nouveaux indices conjoncturels dont la publication est très attendue par les acteurs (Indice du Chiffre d'Affaires (ICA)-Commerce, ICA-Services, Indice de la Production Industrielle (IPI), Indice des Prix de la

Production Industrielle (IPPI), Indice du Coût de la Construction (ICC)). La mission encourage l'INSTAD à finaliser ces travaux et à rendre ces indices disponibles.

Les recommandations retenues ici sont les suivantes :

Recommandation n°25 : À court terme, l'INSTAD en collaboration avec les structures concernées, devrait analyser urgément l'impact des résultats du RGPH-3 sur les indicateurs utilisant les données démographiques et définir une stratégie commune d'actualisation des séries d'indicateurs historiques (rétroprojection).

Recommandation n°26 : À court terme, l'INSTAD devrait poursuivre l'analyse des données du RGPH-3 et rendre disponibles les produits attendus selon le calendrier annoncé.

Recommandation n°27 : À court terme, l'INSTAD devrait finaliser la production des indicateurs conjoncturels et les publier conformément aux périodicités retenues.

Recommandation n°28 : À moyen terme, l'INSTAD en collaboration avec les autres structures du SSN, devrait faire une planification réaliste des opérations statistiques en fonction des moyens (humains, matériels et financiers) disponibles et les réaliser à bonne date.

Recommandation n°29 : À moyen terme, l'INSTAD en tant que STP-CPSM, devrait concevoir un programme d'appui visant la mise en place d'au moins une publication statistique annuelle dans chaque ministère.

Recommandation n°30 : À moyen terme, le CPSM devrait encourager le développement de systèmes de collecte et de traitement des données courantes produites par les administrations.

Recommandation n°31 : À long terme, le CPSM devrait encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans la collecte, le traitement et la gestion des données (y compris de source administrative).

6.5. Diffusion statistique, archivage et sécurité des données

La diffusion des informations statistiques et des micro-données est largement perfectible à Djibouti. La mission estime que des résolutions du CPSM et du CSS demandant la systématisation de la mise en ligne des produits et des données statistiques permettraient une nette amélioration. Il conviendra que les structures statistiques, à commencer par l'INSTAD, élaborent, adoptent, rendent public et respectent un calendrier de diffusion. Cela sera d'autant simple que la plupart des producteurs sectoriels ont peu de publications statistiques. Tout cela devra s'insérer dans une politique globale de communication et une stratégie de diffusion visant à renforcer les produits et la visibilité des structures.

Les sites internet doivent être professionnels et attractifs. Les publications à diffuser doivent être identifiables grâce à une charte graphique appropriée et doivent avoir subi des relectures et contrôles rigoureux avant leur mise en ligne. En effet, une qualité approximative d'une publication mise en ligne peut ruiner la réputation ou l'image d'une institution.

La stratégie de diffusion devrait prendre en compte la nécessité d'adapter les produits statistiques aux différents types d'utilisateurs. La mission a en particulier insisté sur l'importance de pouvoir transformer les statistiques en informations exploitables pour la décision en élaborant des publications thématiques simples, peu volumineuses et dépourvues autant que possible de jargon technique, à destination des décideurs et du grand public.

Une préoccupation circonstancielle concerne la diffusion des résultats du RGPH-3. Compte tenu des risques d'incompréhension de certaines données en raison des dynamiques inattendues révélées par les résultats du RGPH-3, la mission juge indispensable l'organisation d'un atelier national qui permettra d'expliquer la méthodologie et les éléments montrant la fiabilité des résultats. Cette action crédibilisera les résultats du RGPH et renforcera l'image de l'INSTAD et des statistiques publiques en général.

Une autre préoccupation que la mission juge importante est la non adhésion de Djibouti au Système général de diffusion des données du FMI qui entache l'image du SSN. Des dispositions doivent être prises pour réunir les conditions permettant de relancer le processus de cette adhésion qui rejaillira positivement sur la diffusion et la disponibilité des informations économiques et financières sur Djibouti.

Enfin, la mission a encouragé l'élaboration et la mise en place d'une stratégie nationale d'archivage et de sécurité des données. Des outils adaptés existent et des pairs les ont expérimentés avec succès.

Les recommandations de la mission concernant la diffusion statistique et l'archivage des données sont les suivantes :

Recommandation n°32 : À court terme, l'INSTAD devrait organiser un atelier national de diffusion des premiers résultats du RGPH-3 et mettre l'accent sur l'explication de la méthodologie ainsi que les éléments montrant la fiabilité des résultats.

Recommandation n°33 : À court terme, toute structure statistique devrait collationner les documents avant leur publication.

Recommandation n°34 : À moyen terme, l'INSTAD et les structures statistiques concernées, devrait réunir les conditions et faire les démarches nécessaires pour relancer l'adhésion de Djibouti au SGDD-a du FMI.

Recommandation n°35 : À moyen terme, le CPSM devrait encourager la systématisation de la diffusion sur support électronique et la mise en ligne des statistiques disponibles.

Recommandation n°36 : À moyen terme, le CPSM devrait favoriser la mise en ligne et la vulgarisation de micro données anonymisées par les structures du SSN.

Recommandation n°37 : À moyen terme, le CPSM devrait systématiser l'élaboration et la diffusion de calendriers de diffusion des publications statistiques et veiller à leur respect.

Recommandation n°38 : À moyen terme, le CPSM devrait Encourager l'élaboration des politiques de communication externe des structures statistiques afin d'améliorer leur visibilité et mieux faire connaître leurs produits.

Recommandation n°39 : À moyen terme, le CPSM devrait promouvoir l'analyse approfondie des données statistiques disponibles pour faciliter leur utilisation dans la prise de décision.

Recommandation n°40 : À moyen terme, le CPSM devrait faire élaborer et adopter une stratégie d'archivage et de sécurisation des données statistiques basée sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

7. CONCLUSION

L'évaluation du SSN de Djibouti par les pairs du Bénin et de la Côte d'Ivoire, dans le cadre d'une initiative de l'Institut de la statistique de l'Union africaine, a permis de faire le point des progrès réalisés ces dernières années mais également de mesurer le chemin qui reste à parcourir pour accomplir pleinement les missions qui lui sont assignées.

La réforme de l'organe central du SSN a permis de passer en 2021 d'une direction de l'administration centrale, la DISED, à un établissement public à caractère administratif doté d'une autonomie administrative et financière, l'INSTAD. Il s'agit d'un tournant important dans l'amélioration de l'appareil statistique public de Djibouti. L'INSTAD, même s'il n'est pas encore entièrement déployé, est institutionnellement et financièrement mieux outillé que la DISED. Les avancées en matière de quantité, de régularité et de qualité de sa production sont reconnues par tous les acteurs.

En effet, le RGPH-3 a été réalisé avec succès selon des standards internationaux de haute qualité. Par ailleurs, de nombreux travaux de modernisation des comptes nationaux et de rattrapage des retards ont été conduits avec succès et sont sur le point d'aboutir. De même, l'IPC a été rénové et de nouveaux indices sont sur le point d'être diffusés.

Beaucoup de défis restent cependant à relever pour parfaire la construction d'un SSN dynamique répondant aux besoins des utilisateurs. La mission, après avoir fait le diagnostic de la situation, a retenu quarante recommandations à mettre en œuvre dans ce sens. Celles-ci visent essentiellement, entre autres, à :

- (i) poursuivre les réformes institutionnelles par la ratification de la CAS, une révision de la loi statistique et de ses textes d'application en réorganisant les organes de coordination et en définissant de nouvelles modalités de fonctionnement ;
- (ii) parachever la mise en place de l'INSTAD par l'adoption du statut du personnel et la désignation des responsables pour occuper tous les postes de travail définis ;
- (iii) procéder à une organisation harmonieuse de la statistique au niveau sectoriel ;
- (iv) doter les structures statistiques des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
- (v) introduire et rendre effective la démarche qualité dans les dispositifs de production statistique afin de les améliorer significativement, notamment au niveau sectoriel ;
- (vi) poursuivre la production statistique et l'étendre à tous les secteurs d'activités du pays tout en tenant compte des préoccupations liées à la désagrégation des données ;
- (vii) renforcer la diffusion des informations et des données statistiques par des moyens électroniques.

La mise en œuvre des recommandations tirera profit de la forte volonté des autorités du pays, notamment du MEFI, qui sont déterminées à construire rapidement un SSN de référence dans la sous-région Est-Africaine. Les actions, activités ou tâches prioritaires devant contribuer à la mise en œuvre des recommandations sont à inscrire dans le plan d'actions de la prochaine SNDS, qui couvrira la période 2025-2029 et dont l'élaboration est en cours de lancement.

ANNEXES I : AGENDA DE LA REVUE PAR LES PAIRS DU SSN DE DJIBOUTI DU 22 AU 26 SEPTEMBRE 2024

**INSTITUT DE LA STATISTIQUE
DE DJIBOUTI**


PROGRAMME D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS DU PROGRAMME STATISTIQUE PANAFRICAIN (PPR)
Agenda de la revue par les pairs du Système Statistique National
22 au 26 septembre 2024

| Date | Horaire | Lieu | Activité |
|--------------------------------|--------------|------------------------|---|
| 21 sept. Jour d'arrivée | | Hôtel | Première réunion de l'équipe |
| 22 sept. | 09.00- 10.15 | INSTAD | Réunions avec le DG, les principaux responsables de l'INSTAD et avec le Président du Conseil d'Administration de l'INSTAD <ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion du programme de la visite ▪ Discussion de la méthodologie et des grands axes de l'évaluation |
| 22 sept. | 10.30- 11h45 | PAM | Réunion avec le Représentant du PAM |
| 22 sept. | 12.00-13.30 | Cabinet du Ministre | Audience avec le Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie |
| 22 sept. | 14.30 -18.00 | INSTAD | Réunions avec le DG et les responsables de l'INSTAD <ul style="list-style-type: none"> ▪ Description du système statistique du pays ▪ Thème 1 – Organisation et coordination du SSN ▪ Thème 2 – Environnement institutionnel ▪ Thème 3 – Qualité ▪ Thème 4 – Procédés statistiques ▪ Thème 5 – Diffusion |
| | | | Réunions avec les producteurs de statistiques officielles |
| 23 sept. | 09.00-10.00 | BCD | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Banque centrale |
| | 10.15-11.00 | MEFI | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Economie et des Finances (SG) |
| 23 sept. | 11.15-12.00 | Ministère | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'emploi / ONEQ |
| 23 sept. | 15.00-16.15 | Ministère | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère l'Éducation |
| | | | Réunions avec les principaux producteurs de données de source administrative |
| 24 sept. | 09.00-10.00 | Ministère | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la Santé |
| 24 sept. | 10.30-11.00 | Ministère | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Agriculture (SG) |
| 24 sept. | 11.0- 11.45 | Ministère | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Energie |
| 24 sept. | | | Rencontres avec des utilisateurs et parties prenantes sélectionnées |
| 24 sept. | 13.00-14.00 | Bureau du Coordinateur | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination du Système des Nations Unies |
| 24 sept. | 15.00-16.30 | Ecole doctorale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Université de Djibouti |

| Date | Horaire | Lieu | Activité |
|-----------------|-------------|-----------------|--|
| | | | |
| | | | |
| 25 sept. | 9.00-12.30 | Kempinski Hôtel | Atelier du Comité de Programme Statistique et de Méthodologie |
| | | | Équipe des pairs évaluateurs |
| 25 sept. | 15.00-16.30 | INSTAD | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de suivi avec l'INSTAD ▪ Rédaction des conclusions et recommandations préliminaires |
| | | | |
| 26 sept. | 8.50-10.15 | Economie | Réunion avec la Direction de l'Economie |
| | | | Réunions avec les principaux responsables de l'INSTAD |
| 26 sept. | 10.30-11.30 | INSTAD | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale ▪ Conseiller Technique Principal (CTP) du RGPH |
| 26 sept. | | | Équipe des pairs évaluateurs |
| | 11.30-12.30 | INSTAD | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation de la rédaction des conclusions et recommandations |
| 26 sept. | | | Réunion avec le DGet les principaux responsables de l'INSTAD |
| | 15.00-17.00 | INSTAD | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation et discussion des principales conclusions et recommandations |
| | | | |
| | | | |

ANNEXES II : LISTESDES PERSONNES RENCONTREES PAR LA MISSION

| Organisme/Noms & Prénoms | Fonction | Téléphone | Email |
|--|---|-------------|--|
| Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI) | | | |
| SEM. Ilyas Moussa Dawaleh | Ministre | | |
| M. Abdou-Razak Ahmed Idriss | Secrétaire Général (SG) | 77 81 70 03 | sg@economie.gouv.dj |
| Mme Asma Hassan | Intern/SG | 77 42 26 96 | asma_has_abs@hotmail.com |
| M. Aden Saleh Omar | Directeur de l'Économie et du Plan | 77 81 32 40 | adensalah@yahoo.fr |
| M. Hassan Mohamed Hassan | Cadre Économiste/DEP | 77 68 83 51 | Hasmed85@yahoo.fr |
| Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD) | | | |
| M. Mohamed AwalehMiguil | Président du Conseil d'Administration | | |
| Dr Ibrahim Abdi Hadi | Directeur Général | 77 81 19 13 | abdiibrahim@gmail.com |
| M. BarkadlehAbdillahiMiguil | Directeur Général Adjoint | 77 81 16 33 | bmiguil@gmail.com |
| M. Sékou TidianiKonate | Directeur de la Coordination, de la Coopération et de la Planification Statistique | 77 81 33 22 | st_konate@yahoo.com |
| M. Omar Abdoulkader Mohamed | Directeur des Statistiques Économiques et de la Comptabilité Nationale | 77 63 20 76 | omarjoud@yahoo.fr omar.abdoulkader@instad.gov.dj |
| Mme Idil Saïd Chekh | Directrice de l'Administration Générale et des Finances | 77 81 36 23 | idilx77@gmail.com |
| Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) | | | |
| M. Mohamed Meraneh Ali | Directeur de la planification | | mohamed_meraneh@live.fr |
| Ministère de la Santé | | | |
| M. Mohamed Ali Mohamed | Secrétaire Général | 77 81 21 46 | |
| M. Abdoulkader M. Garoud | Conseiller Technique | 77 88 36 23 | |
| M. Chehem Ibrahim Sultan | Directeur de l'Information Sanitaire (DIS) | 77 81 37 47 | |
| M. Omar Ali Mohamed | Statisticien/DIS | 77 05 79 09 | |
| M. Adoïte Mohamed Youssouf | Statisticien/DIS | 77 81 24 84 | |
| Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche et de l'Elevage, Chargé des Ressources Halieutiques | | | |
| M. Ibrahim Elmi Mohamed | Secrétaire Général | 77 81 28 25 | ibrahimelmimed@gmail.com |
| Ministère de l'Energie, chargé des Ressources Naturelles | | | |
| M. Ibrahim Abdoulkader B. | Secrétaire Général par interim | | ibrahim_abdoulkader@gmail.com |
| M. Souleiman Elmi Idriss | Directeur des Études, de la Planification, de la Statistique, des Techniques et des Méthodes (DEPSTM) | 77 87 04 60 | seikasoulami@gmail.com |
| M. Mohamed DouksiehBooulale | Ingénieur Statisticien/DEPSTM | 77 84 94 74 | meddouksieh1@gmail.com |
| Banque Centrale de Djibouti (BCD) | | | |
| M. AbdirahmanRobleh | Directeur des statistiques | 77 14 48 22 | |
| M. Moustapha Omar | Cadre Banque Centrale | 77 57 67 75 | |

| Organisme/Noms & Prénoms | Fonction | Téléphone | Email |
|---|---|-------------|--|
| Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (ANEFIP) | | | |
| M. Aboulkader Abdillahilsse | Directeur de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ) | 77 03 80 87 | zouber22@gmail.com |
| M. Moustapha Ahmed Moussa | Chef de Service Statistique et des études (ONEQ) | 77 20 69 58 | moustache.ahmed1@gmail.com |
| Université de Djibouti (UD) | | | |
| Dr Hassan Ali Barkad | Directeur de l'Ecole Doctorale pluridisciplinaire | 77 81 53 70 | hassan.ali.barkad@univ.edu.dj |
| Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies (BCR) | | | |
| M. José Barahona | Coordinateur Résident | | jose.barahona@un.org |
| Mme Sophie Ravier | Cheffe du Bureau du Coordinateur Résident | | raviers@un.org |
| M. DanonGnezale | Économiste | | danon.gnezale@un.org |
| Programme Alimentaire Mondial (PAM) | | | |
| M. AgbessiKomlaAmewoa | Directeur Pays et Représentant | 77 16 46 24 | agbessi.amewoa@wfp.org |
| M. Michael Zongo | Directeur Pays Adjoint | | michael.zongo@wfp.org |
| Mme Isabelle Nirina | Unité de Suivi-Évaluation | 77 19 80 66 | isabelle.nirina@wfp.org |
| Mme IfrahRobleh | Unité de Suivi-Évaluation | 77 81 41 13 | ifrah.robleh@wfp.org |

ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

République de Djibouti

- Loi n°124/AN/11/6^{ème} L portant organisation de l'activité statistique et organisation du Système Statistique National du 20 novembre 2011.
- Loi n°26/AN/18/8^{ème}L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) du 27 février 2019.
- Loi n°108/AN/20/8^{ème} L portant modification de la Loi n°26/AN/18/8^{ème}L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) du 18 février 2021 ;
- Décret n°2015-117/PM portant création du Conseil Supérieur de la Statistique et du Comité des Programmes Statistiques et de Méthodologies du 18 avril 2015.
- Décret n°2021-236/PR/MEFI portant Statuts de l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD) du 20 septembre 2021 ;
- Décret n° 2024-117/PRE portant digitalisation du système de suivi et évaluation des plans nationaux de développement du 15 mai 2024.
- Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, Schéma Directeur de la Statistique 2011-2015.
- Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2018-2022, Novembre 2018.
- Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2015-2019.
- Plan national de Développement (PND) 2020-2024, Djibouti ICI.
- Vision Djibouti 2035
- <https://www.presidence.dj/page/presentation-generale>

Ministère de l'Économie et des Finances Chargé de l'Industrie (MEFI)

- Note de conjoncture économique, Troisième trimestre 2023, N°9/Novembre 2023.
- Rapport annuel économique, social et financier 2023.
- <https://direction-economie.gouv.dj/publications.html>

Ministère de la Santé, Direction de l'Information Sanitaire

- Annuaire des statistiques sanitaires 2022, Edition, Mars 2023.

Ministère de l'Éducation Nationale Et de la Formation Professionnelle

- Annuaire Statistique 2023/2024, Juillet 2024.

Institut National de la Statistique de Djibouti (INSTAD)

- <https://instad.dj/>
- <https://djibouti.opendataforafrica.org>
- Annuaire Statistique Edition 2023
- Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3), Résultats provisoires, Juillet 2024.

Organisation des Nations Unies (ONU)

- Principes fondamentaux de la statistique officielle, Résolution 68/261 de l'Assemblée générale, adoptée le 29 janvier 2014.

AFRISTAT

- <https://www.afristat.org/base-documentaire-des-systemes-statistiques-nationaux/>
- <https://www.afristat.org/lois-statistiques-des-etats-membres/>

AFRISTAT, PNUD et PARIS21

- Rapport de la mission d'évaluation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2011-2015 de la République de Djibouti, 17-22 janvier 2015.

COMESA et AFRISTAT

- Rapport de la mission conjointe d'évaluation de la deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique de Djibouti (SNDS-II 2018-2022), Djibouti, 18-22 septembre 2022, 26 octobre 2022.

Union Africaine

- Charte Africaine de la Statistique (CAS), Adopté par la 12e session ordinaire de la Conférence, Addis Abeba, Éthiopie - 4 février 2009, Entrée en vigueur le 8 février 2015.
- Modèle de loi statistique dans le contexte de la Charte Africaine de la Statistique

UA, BAD, CEA et ACBF

- - Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026 (SHaSA 2).

PARIS21

- Lignes directrices sur les SNDS 3.0 (<https://new.nsdsguidelines.paris21.org/fr>) ;
- NSDS Summary Table As on January 2023 (<https://www.paris21.org/knowledge-base/nsds-summary-table-january-2023>).

KNBS and PARIS21

- Peer Review, KENYA, National Statistical System, 14-18 September, 2015.

PAS II, UA, UE

- Guide pour l'évaluation par les pairs des systèmes statistiques nationaux en Afrique, Méthodologie, étapes de préparation et de mise en œuvre du Programme d'évaluation par les pairs du PAS II, Version révisée, Mars 2024.

PAS I, UA, UE

- Niger, Rapport de la Revue par les Pairs du système statistique national, 2018.

EUROPEAN STATISTICAL SYSTEM

- Rapport de la revue par les pairs sur le respect du code de bonnes pratiques de la Statistique européenne et sur la poursuite de l'amélioration et du développement du système statistique national, France, Juillet 2021.